



# GUIDE DES ÉTUDES

## 2020-2021

FINANCE

HISTOIRE

GÉOGRAPHIE

INFORMATIQUE

MATHÉMATIQUES

SCIENCES POUR L'INGÉNIEUR

FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE

ADMINISTRATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

DIPLÔME D'ACCÈS AUX ÉTUDES UNIVERSITAIRES

**SUP** Formations  
Certification

Service Universitaire  
de la Pédagogie

## FILIÈRE FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE

### MASTER MENTION FLE

- Parcours politiques linguistiques - éducatives et environnements numériques



**UNIVERSITÉ**  **FRANCHE-COMTÉ**

**CTU**   
Centre de Télé-enseignement  
Universitaire

**UBFC**   
UNIVERSITÉ  
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

## Sommaire

1 - CONTACTS	3
2 - L'ÉQUIPE DU SUP-FC	4
3 - INTRODUCTION	5
4 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE	6
5 - INSCRIPTION	8
1 - Condition d'accès	8
2 - Transfert du dossier universitaire	8
3 - Dispense / Equivalence / Dérogation / Validations d'acquis : VAE VA VES	8
4 - Stagiaires / Salariés en formation continue	9
5 - Etudiants boursiers	9
6 - Carte d'étudiant	9
7 - Aménagement des examens pour étudiants en situation de handicap	9
8 - Auditeurs libres	10
9 - Etudiants étrangers	10
10 - Annulation d'inscription	10
6 - ORGANISATION ET M3C	11
1 - Organisation des cursus	11
2 - Evaluation	11
3 - Validation de la licence	12
4 - Validation du master	12
5 - Mention	12
6 - Poursuite des études sur 3 semestres simultanément	12
7 - Modalités de contrôle des connaissances (M3C)	13
7 - COÛT DE LA FORMATION	14
8 - COURS ET ÉVALUATION	16
1 - Les cours	16
2 - Les productions des étudiants	16
3 - Les examens	16
4 - Les stages et conventions	17
1 - Pour les filières Mathématique, FLE, Géographie, Finance, Informatique	17
2 - Pour la filière AES	17
3 - Pour la filière HISTOIRE	18
9 - PIX & TOEIC	19
10 - ADRESSE ÉLECTRONIQUE UNIVERSITAIRE, ACCÈS À L'ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL	21
11 - EXAMENS À L'ÉTRANGER	22
1 - Note aux étudiants résidant à l'étranger ou dans les DOM-TOM	22
2 - Réglementation pour les examens à l'étranger	24
12 - CALENDRIER GÉNÉRAL	25
13 - GÉNÉRALITÉS SUR LA FILIÈRE FLE	26
1 - Organisation générale du parcours en enseignement à distance	26
2 - Objectifs et compétences visées (Recherche et Professionnelle)	26
1 - Les connaissances à acquérir	26
3 - Débouchés professionnels	26
1 - Poursuites d'études	27
2 - Professionnalisation et mobilité	27
14 - MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES DU MASTER FLE (M3C)	28
1 - Rappel sur l'organisation générale	28
1 - Master 1	28
2 - Master 2	28
2 - Sessions et nature des examens	29
3 - Modalités de contrôle en master 1	30
1 - Session 1	31
2 - Session 2	31
4 - Modalités de contrôle en Master 2	32
15 - Structure du master 1	33
16 - Descriptif des enseignements du master 1	34

17 - Structure du master 2	49
18 - Descriptif des enseignements du master 2	50
19 - CALENDRIER DES EXAMENS	61
1 - Master FLE parcours PLEEN 1re année CTU	61
1 - SESSION 1	61
2 - SESSION 2	62
2 - Master FLE parcours PLEEN 2e année CTU	63
1 - SESSION 1	63

## 1 - CONTACTS

### UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE CENTRE DE TELE-ENSEIGNEMENT

Directeur : **Fabrice Bouquet**

Directrice Adjointe : **Mathilde Bugnon-Henriet**

Directrice des études : **Fabienne Oguer**

Responsable des services administratifs : **Catherine Hamelin**

### Filière

Responsable pédagogique : **Inka Wissner**

Adresse postale :

UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE SUP-FC / CTU Bâtiment Bachelier Avenue de l'Observatoire  
BP 31811 25030 BESANÇON CEDEX

Scolarité de la filière : **Guénard Karinne**

Adresse électronique : **ctu-fle@univ-fcomte.fr**

Téléphone : **03 81 66 58 85**

Site internet de la filière :

## 2 - L'ÉQUIPE DU SUP-FC

### L'équipe du Service Universitaire de la Pédagogie pour les Formations et la Certification (SUP-FC) :

<b>Directeur</b>	Fabrice Bouquet
<b>Directrice adjointe</b>	Mathilde Bugnon-Henriet
<b>Responsable des services administratifs</b>	Catherine Hamelin

### Centre de Télé-enseignement Universitaire :

<b>Directrice des Études</b>	Fabienne Oguer
<b>Responsable Scolarité</b>	Amélie Gomez

<b>Filière AES</b>	Responsable pédagogique Scolarité	Fabienne Oguer Stéphanie Jubin
<b>Filière FLE</b>	Responsable pédagogique Scolarité	Sophie Othman Karinne Guénard
<b>Filière Géographie</b>	Responsable pédagogique Scolarité	Alexandre Moine Nadège Mottas
<b>Filière Finance</b>	Responsable pédagogique Scolarité	Evelyne Poincelot Nadège Mottas
<b>Filière Histoire</b>	Responsable pédagogique Scolarité	Karin Mackowiak Anne-Laure Racle
<b>Filière Informatique</b>	Responsable pédagogique Scolarité	Fabien Peureux Christelle Jacquemin
<b>Filière Mathématique</b>	Responsable pédagogique Scolarité Licence et Master Scolarité du master MEEF	Bruno Sausseureau Élisabeth Féry Isabelle Chefson
<b>Filière SPI</b>	Responsable pédagogique Scolarité	Didier Chamagne Isabelle Chefson
<b>DAEU</b>	Responsable pédagogique Scolarité	Fabien Picaud Isabelle Chefson
<b>Capacité en droit</b>	Responsable pédagogique Scolarité	Fabienne Oguer Stéphanie Jubin

### Centre de certification :

<b>Responsable pédagogique</b>	Christophe Lang
<b>Correspondant</b>	Alexandre Meutelet
<b>Scolarité</b>	Constance WALGER

## ■ 3 - INTRODUCTION

### Attention

**Nous vous invitons à lire attentivement la partie générale, avant d'aborder les pages se rapportant au diplôme que vous préparez, dans la mesure où le non-respect de certaines démarches obligatoires peut remettre en cause le processus d'inscription lui-même.**

Les demandes de renseignement doivent être adressées par courriel à la scolarité de la filière concernée (voir coordonnées en début de guide).

Merci de bien préciser dans votre correspondance :

- vos nom, prénom, adresse postale complète, adresse électronique (et, si vous êtes déjà étudiant(e) de l'université de Franche-Comté, votre numéro d'étudiant(e)) ;
- le diplôme et l'année concernés.

L'ensemble du personnel administratif et enseignant s'efforcera de vous accompagner au mieux dans votre démarche de formation, et vous souhaite le meilleur parcours possible.

## 4 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le Centre de Télé-enseignement Universitaire (CTU) fait partie du Service Universitaire de la Pédagogie pour les Formations et la Certification (SUP-FC) composante de l'Université de Franche-Comté avec :

Une **mission** : l'Enseignement À Distance (EAD) qui s'adresse :

- aux personnes empêchées d'assister aux cours, à celles qui souhaitent reprendre leurs études ou compléter leur formation, ou celles en activité qui veulent mettre à jour leurs compétences,
- aux étudiants inscrits en présentiel qui souhaitent réaliser une deuxième inscription, à ceux qui ne trouvent pas ces formations dans leur établissement ou leur pays, . . .

L'enseignement à distance dispense une formation identique à celle assurée en présentiel, avec une souplesse supplémentaire d'organisation.

Un **encadrement pédagogique** de près de 200 enseignants de l'université, et de près d'une trentaine de personnalités extérieures qui y interviennent.

Des **moyens** : cours en ligne et/ou photocopiés, exercices, devoirs, corrigés, regroupements pédagogiques à Besançon, activités pédagogiques en ligne, par le biais d'une plate-forme de formation à distance avec accès sécurisé (Moodle).

Une **préparation à l'entrée à l'université** :

- le Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU).
  - option lettres : DAEU A, proposé uniquement en présentiel.
  - option sciences : DAEU B, à distance, avec possibilité de tutorat présentiel.
- la capacité en droit.

De **multiples formations**, réparties en huit filières :

- Administration Économique et Sociale (AES) : *licence* (options « Études Territoriales et Politiques » et « Administration et Gestion des Entreprises »),
- Français Langue Étrangère (FLE) : *master* 1 et 2,
- Géographie : *master* 1 et 2,
- Finance : *master* 1 et 2,
- Histoire : *licence*, *master* 1 et 2,
- Informatique : *licence* 3e année uniquement, *master* 1 et 2 Informatique Avancé et Applications (I2A), Développement et Validation de Logiciel (DVL), Ingénierie du Test et de la Validation Logiciels et systèmes (ITVL).
- Mathématique : *licence*, *master* 1 et 2, *master enseignement* 1 et 2,
- Sciences pour l'ingénieur : *licence* 3e année uniquement.

Des **diplômes nationaux** : les diplômes obtenus par l'enseignement à distance sont des diplômes nationaux délivrés par l'université de Franche-Comté, au même titre que s'ils avaient été préparés en enseignement présentiel.

Des **partenariats internationaux** : la Suisse avec la FS-CH (formation à distance suisse), l'université de Djibouti, l'université du Luxembourg, etc.

Un **réseau** : l'université de Franche-Comté est membre :

- de la Fédération Interuniversitaire du Télé-enseignement de l'Est (FIT-Est) qui regroupe quatre universités du nord-est disposant d'un centre de télé-enseignement :

CTU de Franche-Comté	<a href="mailto:ctu@univ-fcomte.fr">ctu@univ-fcomte.fr</a>	+33 381 665 870
CFOAD de Dijon	<a href="mailto:cfoad@u-bourgogne.fr">cfoad@u-bourgogne.fr</a>	+33 380 395 090
ÉRUDI de Nancy	<a href="mailto:erudi-contact@univ-lorraine.fr">erudi-contact@univ-lorraine.fr</a>	+33 354 504 670
SEPAD de Reims	<a href="mailto:sepapad@univ-reims.fr">sepapad@univ-reims.fr</a>	+33 326 918 666

- de la Fédération Inter-universitaire de l'Enseignement à Distance (FIED), à laquelle sont affiliées 35 universités françaises fortement impliquées dans l'enseignement à distance (site internet : <http://www.fied.fr>). Ce réseau permet de couvrir l'ensemble des disciplines universitaires françaises.



## 5 - INSCRIPTION

Certaines règles fondamentales régissent l'inscription, quelle que soit la filière envisagée. L'observation scrupuleuse de chacune d'elles conditionne tout le processus d'inscription ; à l'inverse, toute négligence dans ce domaine est susceptible, dans certains cas, de remettre en cause l'inscription elle-même. Aussi, nous vous demandons d'être très vigilant par rapport aux différentes étapes de la procédure.

Dans le dossier de candidature en ligne, vous trouverez une liste récapitulative des pièces à fournir. **Un dossier incomplet ne pourra pas donner lieu à une inscription.**

### 1 - Condition d'accès

Le titre requis pour l'accès à l'enseignement supérieur, en licence, est le baccalauréat, ou un titre admis en équivalence. Une copie de ce diplôme est demandé dans le dossier.

L'accès à la licence au-delà du premier semestre est possible :

- à la suite de validations d'acquis,
- aux étudiants issus d'une autre filière de formation.

La commission d'admission statue, au vu du parcours antérieur de l'étudiant et de son projet, sur le bien-fondé de son admission directe en licence à un niveau autre que le premier semestre.

Le titre requis pour l'accès en master première année (M1) est la licence, cette admission peut être faite sur dossier où une attention particulière sera portée sur la mention et/ou le parcours suivis. L'accès en master deuxième année (M2) nécessite l'obtention du master première année de la même mention. Attention, l'accès en M1 n'est pas de droit, il est soumis à candidature. L'admission est prononcée après avis de la commission d'admission en M1 qui statue au vu du dossier du candidat.

### 2 - Transfert du dossier universitaire

C'est une étape essentielle de la procédure. Elle concerne toute personne ayant été inscrite antérieurement dans une autre université.

Le principe en est simple : le dossier universitaire « suit » un étudiant : vous devez donc demander à la dernière université fréquentée de procéder au transfert de votre dossier à l'Université de Franche-Comté. Cette démarche s'impose même si votre dernière inscription date de plusieurs années. Nous insistons sur son **caractère obligatoire** : en effet, nous ne pouvons enregistrer votre inscription qu'après réception de votre dossier transféré, sur la base de l'avis porté par votre université d'origine. Dans le souci de ne pas pénaliser les étudiants, nous pouvons adresser les premiers cours avant que les dossiers de transfert ne nous parviennent, mais l'envoi de cours ne signifie pas que l'inscription universitaire est, *ipso facto*, acceptée. Vous comprendrez donc qu'il est de votre intérêt d'engager **le plus tôt possible** cette procédure.

### 3 - Dispense / Equivalence / Dérogation / Validations d'acquis : VAE VA VES

Eléments issus du décret numéro 2013-756 du 19 août 2013.

Pour les étudiants n'ayant pas le titre requis pour accéder au cursus envisagé par télé-enseignement ou qui souhaitent être dispensés de certaines unités d'enseignement, le décret du 19 août 2013 permet de faire valoir des études, des expériences professionnelles ou des acquis personnels.

Les **demandes de validation d'acquis** s'effectuent au même moment que le dépôt de candidature pour une entrée en formation. Les personnes sollicitant une validation d'acquis doivent joindre à leur dossier de candidature un certain nombre de justificatifs (diplômes, attestations, relevés de notes, contrats de travail, fiche de poste, etc.). **Toutes les demandes sont instruites par la commission d'admission**. Avant le début des cours, un avis est adressé au candidat, indiquant les unités dont il est dispensé et celles qu'il lui reste à obtenir pour valider le diplôme envisagé.

La **Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)** offre la possibilité d'obtenir une partie ou la totalité d'un diplôme par reconnaissance de votre parcours professionnel et personnel à condition de justifier **au minimum** de trois années d'expériences **en rapport avec le contenu du diplôme souhaité** ( *Art. L.613-3 à L.613-6 du Code de l'éducation, art. R.613-33 à R.613-37 du Code de l'éducation*). La validation des acquis de l'expérience relève d'un jury spécifique et d'une démarche auprès des services de Formation Continue & Alternance de l'Université.

La **Validation des Acquis (VA)** permet d'accéder directement à une formation universitaire, sans avoir le diplôme requis, en faisant valider une expérience professionnelle (*Art. L.613-5 du Code de l'éducation, art. D.613-38 à D.613-50 du Code de l'éducation*). La validation des acquis est examinée par la commission d'admission.

La **Validation des Études Supérieures (VES)** vous permet d'obtenir une partie ou la totalité d'un diplôme par reconnaissance des études supérieures suivies en France ou à l'étranger. Sont reconnues les études réalisées dans un organisme public ou privé, quelles qu'en aient été les modalités ou la durée (*Art. L.613-3 et L.613-4 du Code de l'éducation, art. R.613-32 à R.613-37 du Code de l'éducation*). La validation des études supérieures relève du jury du diplôme concerné.

Pour ces trois procédures, le candidat peut bénéficier du conseil du service de Formation Continue & Alternance ([SEFOC'AL](#)) de l'Université de Franche-Comté.

#### 4 - Stagiaires / Salariés en formation continue

Il existe plusieurs cas possibles selon que la formation est, ou non, prise en charge :

##### Personnes dont le coût de la formation est pris en charge :

- par l'employeur ou par l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) de l'employeur, au titre du plan de formation, d'une période de professionnalisation, d'un contrat de professionnalisation ou du Compte Personnel de Formation (CPF),
- par un OPCACIF (FONGECIF par exemple) au titre du Congé Individuel de Formation (CIF), de la formation Hors Temps de Travail ou du congés examens.

Personnes dont le statut leur permet de percevoir une indemnisation durant la formation sans prise en charge du coût de la formation :

- au titre du congé de formation professionnelle (fonctionnaire),
- au titre de l'Allocation de Retour à l'Emploi Formation (AREF) pour les demandeurs d'emploi indemnisés par Pôle Emploi.

**Les stagiaires/salariés pris en formation continue sont tenus de rendre l'ensemble des devoirs et d'être présents aux examens.** Pour toute inscription dans le cadre de la formation continue, de demande de devis ou d'informations complémentaires, contactez directement le service de Formation Continue de l'Université de Franche-Comté :

Service de Formation Continue & Alternance (SEFOC'AL)  
Maison Des Étudiants (MDE)  
36A Avenue de l'Observatoire 25030 BESANCON CEDEX  
<http://formation-continue.univ-fcomte.fr>  
Courriel : [sefocal@univ-fcomte.fr](mailto:sefocal@univ-fcomte.fr)  
Accueil : +33 381 666 121

#### 5 - Etudiants boursiers

Conformément à la réglementation en vigueur (article D-821-1 du code de l'éducation et circulaire 2016-88 du 06-06-2016 et principe de l'annexe 1 (2ème phrase) de la circulaire des bourses : n°26 du 27 juin 2019), **il est obligatoire pour les étudiants boursiers d'être assidus aux cours, de rendre tous les devoirs et d'être présents à toutes les épreuves des examens.** Le non-respect de l'une des obligations citées entraînera le reversement de la bourse.

**Les étudiants boursiers devront s'inscrire à temps plein**, soit 60 ECTS (7,00 € (papier + web) ou 5,90 € (web uniquement) par ECTS pour les frais pédagogiques).

La date limite d'inscription est fixée au 11 octobre 2020 (cf. calendrier universitaire).

#### 6 - Carte d'étudiant

Une carte d'étudiant attestant de leur statut est délivrée à tout étudiant inscrit au CTU en diplôme principal.

Cette carte est envoyée par courrier.

Pour les étudiants qui redoublent ou qui se réinscrivent, un sticker à coller sur la carte leur sera transmis, merci donc de ne pas jeter cette carte en fin d'année universitaire.

En cas de perte, un montant forfaitaire de 10 € sera demandé pour la réédition.

#### 7 - Aménagement des examens pour étudiants en situation de handicap

L'Université de Franche-Comté a mis en place des mesures spécifiques destinées à l'amélioration des conditions d'études concernant les étudiants en difficulté ou en handicap (qu'il soit définitif ou temporaire).

Sauf handicap temporaire ou modification récente de votre état de santé, vous devez informer le CTU et vous adresser également au référent handicap de la Médecine Préventive (adresse ci-dessous) au minimum 6 semaines avant le début de vos examens.

Médecine Préventive Universitaire

45 avenue de l'Observatoire  
 BP 1535  
 25009 BESANCON CEDEX  
 Téléphone : +33 381 666 130  
 Courriel : [sumpps@univ-fcomte.fr](mailto:sumpps@univ-fcomte.fr) ou [sumpps-handicap@univ-fcomte.fr](mailto:sumpps-handicap@univ-fcomte.fr)

Les étudiants bénéficiaires de ces mesures spécifiques pour les examens devront obligatoirement fournir à la scolarité du CTU la **proposition** d'aménagement délivrée par le service de médecine préventive, lors de l'inscription aux examens. Passé ce délai, la demande ne sera pas étudiée. L'autorité administrative compétente statuera sur la proposition et informera l'étudiant de la décision. En cas d'annulation de présence aux épreuves, l'étudiant doit en avertir le plus rapidement possible le service scolarité et le responsable pédagogique.

## 8 - Auditeurs libres

Il est possible de bénéficier de cours en qualité d'auditeur libre, dans une approche de culture générale ou de formation permanente. Toutes les formations et toutes les unités d'enseignement ne sont pas ouvertes aux auditeurs libres, la demande d'inscription en qualité d'auditeur libre sera soumise à l'avis du responsable de la filière ou du directeur.

Une inscription donne la possibilité de suivre **4** unités d'enseignement au sein d'une même composante. L'auditeur libre peut alors suivre les enseignements des cours magistraux, et certains travaux dirigés, avec accord de la composante. Il n'est pas autorisé à suivre les travaux pratiques, ainsi que les UE composées en totalité ou en partie de projets ou stages.

L'étudiant ne pourra pas se présenter aux examens, mais sera autorisé à effectuer des devoirs et des exercices, les notes obtenues lui permettront de connaître son niveau, mais en aucun cas ne seront prises en compte en cas d'inscription ultérieure.

Une seule inscription en tant qu'auditeur libre peut être prise par année universitaire.

Le montant des droits d'inscription est fixé à 100 €, l'auditeur libre devra aussi s'acquitter de droits pédagogiques, soit 11,80 € par ECTS.

Aucune demande de remboursement des droits (y compris des droits pédagogiques) n'est autorisée pour les auditeurs libres.

## 9 - Etudiants étrangers

*Décret no 71-376 du 13 mai 1971 et arrêtés du 21 novembre 2003 et 28 septembre 2005*

Les personnes de nationalité étrangère, titulaires d'un diplôme étranger et qui n'ont jamais été inscrites dans une université française, doivent déposer une demande d'admission préalable s'ils candidatent pour une L1. Il convient de s'adresser au service d'action culturelle de l'ambassade de France dans son pays de résidence **au moins 10 mois avant le début des études**.

Les étudiants étrangers sans diplôme universitaire français résidant et travaillant en France ne sont pas dispensés de la procédure de demande d'admission préalable. Ils doivent effectuer les formalités nécessaires directement auprès de la présidence de l'université et non pas auprès de l'ambassade de France de leur pays, en retirant le dossier avant le 15 janvier et en présentant leur titre de séjour.

## 10 - Annulation d'inscription

Lorsque l'inscription a été enregistrée, il n'est plus possible de l'annuler, sauf dans un cas précis : refus de la commission pédagogique d'accorder une dispense demandée (par validation d'acquis) alors que l'inscription a déjà été enregistrée.

**En aucune manière, une demande d'annulation et de remboursement ne sera satisfaite si elle est formulée à cause d'un mauvais choix d'orientation, par sous-estimation du travail représenté par des études suivies par télé-enseignement, ou en cas de non-ouverture de centre d'examen à l'étranger.**

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de l'Université de Franche-Comté du 27 mai 2014, « *les étudiants renonçant à leur inscription après le début de l'année universitaire peuvent être remboursés des droits d'inscription (dans les conditions de l'arrêté annuel fixant les taux des droits de scolarité) à condition que leur demande ait été formulée par écrit et réceptionnée par la composante avant le 30 septembre de l'année universitaire en cours* », aucun droit universitaire ne sera remboursé après cette date.

Concernant les droits pédagogiques, aucun remboursement ne pourra être effectué à partir du moment où l'étudiant a eu accès aux cours (via la plate-forme ou l'envoi papier).

Pour les auditeurs libres, aucun remboursement des droits d'inscription et des droits pédagogiques ne peut être effectué.

## 6 - ORGANISATION ET M3C

### 1 - Organisation des cursus

Chaque diplôme (licence ou master) proposé se décompose en plusieurs années universitaires, chaque année étant elle-même composée de deux semestres universitaires.

Chaque semestre universitaire représente 30 crédits ECTS (European Credit Transfer System).

- La licence est obtenue dès lors que l'étudiant a capitalisé 180 ECTS (soit 6 semestres) dans un parcours validé par la commission pédagogique de la licence en question.
- Le master est obtenu dès lors que l'étudiant a capitalisé 120 ECTS (soit 4 semestres) dans un parcours validé par la commission pédagogique du master en question.

Chacune des années de licence et de master peut être préparée en demi-vitesse (sauf exception). C'est un rythme d'étude adapté aux personnes ne pouvant pas suivre leurs études à plein temps comme les salariés, mais cela est ouvert à tous (hors boursiers). Ce rythme permet de répartir globalement les enseignements sur l'année universitaire en réorganisant les semestres administratifs en période. En temps normal un étudiant suit le semestre 1 (ou 3, 5, 7 ou 9) sur la période d'octobre à janvier et le semestre 2 (ou 4, 6, 8 ou 10) sur la période de février à mai, soit une année de diplôme sur une année universitaire.

Dans le cas de la demi-vitesse, l'étudiant va suivre 1 demi-année de diplôme (1 semestre) sur une année universitaire, donc d'octobre à mai (et non seulement sur la période d'octobre à janvier). Il suivra le deuxième semestre l'année suivante d'octobre à mai, etc. En validant un semestre complet par an, l'étudiant pourra bénéficier de la compensation par semestre quand cela est possible. Si le semestre n'est pas complètement validé, l'étudiant pourra s'inscrire au semestre suivant en plus des modules non validés (sauf lors du passage de la L3 au M1, ou du M1 au M2). Cela ne change rien pour les étudiants à vitesse dite normale.

Il y a des cours des 2 semestres dans chacune des périodes (octobre à janvier et février à mai). Pour visualiser cela, reportez-vous aux tableaux en début de présentation de diplôme. Vous pouvez retrouver une présentation de la demi-vitesse sous forme de vidéo à l'adresse suivante : <https://youtu.be/XzDNZDyV7ok>

### 2 - Evaluation

Chaque semestre comporte

- des *unités d'enseignement* (UE), qui sont des modules indépendants et capitalisables au sein de leur semestre et année universitaires
- des *éléments constitutifs* (EC), qui sont de même des sous-modules indépendants et capitalisables.

Les UE et les EC sont constitués d'activités de cours, de travaux dirigés ou de travaux pratiques, et font l'objet d'une évaluation propre, soit dans un mode de contrôle continu (CC), soit dans un mode de contrôle terminal (CT).

- Le *contrôle continu* consiste à évaluer l'étudiant par une ou plusieurs épreuves écrites et/ou orales et/ou pratiques, qui sont organisées dans le cadre des périodes d'enseignement.
- Le *contrôle terminal* prend la forme, pour chaque session, d'une unique épreuve, commune à tous les étudiants, qui se déroule à l'issue des enseignements de la période concernée (première session en janvier puis en mai) et de l'année (seconde session en août).

Toutes les épreuves sont **obligatoires** : en cas d'absence à une épreuve de contrôle terminal, l'EC/UE, le semestre et l'année correspondants auront comme résultat "**Défaillant**". Si l'absence est **justifiée** dans les 3 jours ouvrés, l'EC ou UE concernée se voit attribuer la note 0/20 **sur demande écrite** de l'étudiant, sinon il reste "**Défaillant**".

Coefficients, dispenses et validations d'acquis :

- Les *coefficients* des UE et EC dans le calcul des résultats sont donnés par les ECTS attachés à ces UE et EC.
- Toute UE et tout EC obtenus par **dispense** se voient attribuer le coefficient 0 pour le calcul

des résultats.

- Toute UE et tout EC obtenus par **validation d'acquis** se voient attribuer la note fictive de 10/20 pour le calcul des résultats. Cette validation d'acquis est définitive.

### 3 - Validation de la licence

- Un EC est acquis dès lors que sa note est au moins égale à 10/20. S'il fait l'objet d'une 2ème session, sa note finale est donnée par la plus grande des deux notes de 1ère session et de 2ème session. Il est permis de conserver une note inférieure à 10/20 pendant un an, à condition d'en faire la demande **au moment de l'inscription**.
- Une UE est acquise dès lors que la moyenne des éléments pédagogiques qui la composent est au moins égale à 10/20. Les EC ne font alors pas l'objet d'une 2ème session, y compris ceux où l'étudiant n'a pas obtenu la moyenne.
- Un semestre est acquis dès lors que la moyenne des résultats obtenus aux UE qui le composent est au moins égale à 10/20. Les EC ne font alors pas l'objet d'une 2ème session, y compris ceux où l'étudiant n'a pas obtenu la moyenne.
- Une année est acquise si chacun des deux semestres est acquis ou dès lors que la moyenne des deux semestres qui la composent est au moins égale à 10/20. Les EC ne font alors pas l'objet d'une 2ème session, y compris ceux où l'étudiant n'a pas obtenu la moyenne.
- Lorsqu'un EC est acquis, il ne peut pas être repassé dans une session suivante (de l'année ou des années suivantes). Il en est de même pour une UE ou un semestre.

### 4 - Validation du master

- Un EC est acquis dès lors que sa note est au moins égale à 10/20. S'il fait l'objet d'une 2ème session, sa note finale est donnée par la plus grande des deux notes de 1ère session et de 2ème session. Il est permis de conserver une note inférieure à 10/20 (mais supérieure ou égale à 8) pendant un an, à condition d'en faire la demande **au moment de l'inscription**.
- Une UE est acquise dès lors que la moyenne des EC qui la composent est au moins égale à 10/20. Les EC ne font alors pas l'objet d'une 2ème session, y compris ceux où l'étudiant n'a pas obtenu la moyenne.
- Un semestre est acquis dès lors que la moyenne des résultats obtenus aux UE qui le composent est au moins égale à 10/20, à condition que chaque UE ait une note au moins égale à 8/20. Les EC ne font alors pas l'objet d'une 2ème session, y compris ceux où l'étudiant n'a pas obtenu la moyenne.
- Une année est acquise si chacun des deux semestres est acquis. Elle est également acquise dès lors que la moyenne des deux semestres qui la composent est au moins égale à 10/20, dans le cas où aucun des deux semestres n'est constitué exclusivement d'unités de stage, mémoires ou projets tutorés, et à condition que chaque UE ait une note au moins égale à 8/20. Les EC ne font alors pas l'objet d'une 2ème session, y compris ceux où l'étudiant n'a pas obtenu la moyenne.
- Lorsqu'un EC est acquis, il ne peut pas être repassé dans une session suivante (de l'année ou des années suivantes). Il en est de même pour une UE ou un semestre.

### 5 - Mention

Chaque année de diplôme validée est sanctionnée par une mention qui dépend de la moyenne obtenue sur l'année du diplôme considéré :

Mention <i>Passable</i>	si $10 \leq \text{Moyenne} < 12$
Mention <i>Assez Bien</i>	si $12 \leq \text{Moyenne} < 14$
Mention <i>Bien</i>	si $14 \leq \text{Moyenne} < 16$
Mention <i>Très bien</i>	si Moyenne $\geq 16$

La mention au diplôme (licence et master) est donnée par la mention de la dernière année de ce diplôme (troisième année pour la licence, deuxième année pour le master).

### 6 - Poursuite des études sur 3 semestres simultanément

- La poursuite des études en L2 est laissée à l'appréciation du jury, dès lors que l'étudiant à

qui il manquerait un des deux semestres de la L1, a validé au minimum 12 ECTS dans le semestre manquant.

- La poursuite des études en L3 est laissée à l'appréciation du jury, dès lors que l'étudiant à qui il manquerait un des deux semestres de la L2, a validé au minimum 12 ECTS dans le semestre manquant.
- La poursuite des études en L3 n'est pas autorisée pour un étudiant qui aurait obtenu sa L2 mais à qui il manquerait toujours un des deux semestres de la L1.
- En master, l'accès au M2 n'est possible que si le M1 est validé.

En licence, un étudiant poursuivant son cursus avec un semestre non validé veillera, dans son choix des éléments pédagogiques auxquels il s'inscrit, à tenir compte des dates d'examen, car les épreuves des années L1, L2 et L3 se déroulent sur la même période.

## **7 - Modalités de contrôle des connaissances (M3C)**

Vous pouvez consulter les M3C complètes de la formation sur le site internet du CTU : <https://ctu.univ-fcomte.fr/m3c>

## 7 - COÛT DE LA FORMATION

Le montant de la formation se décompose en droits universitaires et droits pédagogiques :

- **droits universitaires** fixés annuellement par le Ministère pour l'année 2020-2021 :
  - 170 € pour une inscription en licence, DAEU et Capacité
  - 243 € pour une inscription en master,
  - 100 € pour une inscription non diplômante (auditeur libre),
- **droits pédagogiques** :
  - Frais d'accès aux cours
    - pour une inscription à titre individuel : 5,90 € par crédit ECTS pour la version électronique seule; 7,00 € par crédit ECTS pour la version électronique + support papier (lorsque la filière le propose et sous réserve de choisir l'option) ;
    - pour l'inscription en DAEU 150 € / module ou 500 € les 4 modules
    - pour une inscription non diplômante :
      - Version électronique : 11,80 € pour les 30 premiers crédits puis 5,90 €
      - Version électronique + Cours papier (seulement pour les filières le proposant) : 12,90 € pour les 30 premiers crédits puis 7€
    - pour une inscription au titre de la Formation Continue, 40 € par crédit ECTS en licence, 60 € par crédit ECTS en master.
  - Frais d'envoi de documents administratifs et correspondances
    - France métropolitaine : 10 €
    - Europe ou DOM-TOM : 20 €
    - Reste du monde : 35 €
  - Frais d'envoi des supports de cours papier
    - France métropolitaine : 15 €
    - Europe + DOM-TOM : 30 €
    - Reste du monde : 50 €
  - Frais d'ouverture de centre d'examen à l'étranger : 95 € par période d'examen (de 1 à 3 par an)
  - Frais de co-diplômation pour le master DVL (informatique) : 200 €
  - Frais spécifique incluant l'ensemble des coûts pédagogiques pour le master ITVL : 3 557 €
  - Frais spécifique incluant l'ensemble des coûts pédagogiques pour la licence SPI : 600 €
- **sécurité sociale** : la cotisation Sécurité Sociale étudiante est supprimée depuis la rentrée 2018.
- **contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC)** : 92 €.

**ATTENTION! La CVEC doit être payée avant de pouvoir être inscrit. Elle est payable sur le site : <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>**

- **Consultation de copies** : Toute personne inscrite peut consulter sa copie pendant 1 an après la proclamation définitive des résultats. Un scan peut être délivré à titre onéreux sur demande écrite de l'intéressé. Le tarif est de 1,20 € par copie d'examen à régler par carte bancaire en ligne ; auxquels sont ajoutés 2,20 € de frais de traitement par demande.

- Les seuls titres de paiement admis sont :
  - le paiement par carte bancaire ;
  - le chèque bancaire ou postal ;
  - le virement bancaire (cf. RIB ci-dessous) en indiquant **impérativement** CTU dans le libellé du virement ainsi que le nom de l'étudiant.

RIB : 10071-25000-00001002577-08  
IBAN : FR76-1007-1250-0000-0010-0257-708  
BIC : TRPUFRP1

Dans le cas d'un paiement par virement, il conviendra de joindre **impérativement** le récépissé de l'envoi. La carte d'étudiant ne sera transmise qu'après réception du virement.

Dans le cas d'un paiement par chèque, il conviendra d'établir deux chèques séparés, un pour les droits universitaires et l'autre pour les droits pédagogiques, rédigés à l'ordre de l'**Agent comptable de l'Université de Franche-Comté**.



## 8 - COURS ET ÉVALUATION

### 1 - Les cours

Les cours sont consultables de deux façons :

- en version électronique : l'accès est possible à partir du 12 octobre 2020 (correspondant au début des cours), sous réserve d'être inscrit pédagogiquement ;
- en version papier : sous réserve que l'option ait été choisie et que le diplôme préparé utilise ce format.

Nous attirons votre attention sur le fait que de nombreux documents de cours ne sont accessibles qu'en version électronique et ne sont pas diffusés en version papier. Merci de vérifier sur le guide ou sur la fiche pédagogique.

L'envoi des cours s'effectue généralement dès réception du dossier complet afin de vous permettre de commencer à vous familiariser avec les questions au programme.

Les colis étant particulièrement volumineux, il est donc conseillé de prendre toutes les dispositions adéquates pour les recevoir dans de bonnes conditions.

Nous vous proposons, dans ce guide, une brève présentation de chaque élément, accompagnée dans certains cas de références bibliographiques.

Il vous est vivement conseillé de consulter certains des ouvrages proposés avant même l'envoi des cours.

**Les contenus d'enseignement fournis aux étudiants dans le cadre de leur formation restent la propriété des enseignants. Ils ne doivent, sous aucune forme, être réutilisés à des fins autres que la formation.**

**En particulier, la publication sur Internet des documents fournis est formellement interdite (*Articles L122-4, L335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle*).**

### 2 - Les productions des étudiants

Lors de vos productions écrites et orales, nous vous rappelons que vous devez respecter la propriété intellectuelle.

**Plagiat** - La loi française et l'université considèrent le plagiat comme une faute grave, qui est sanctionnée par la loi. Le plagiat est le fait de copier, tout ou partie du travail d'autrui, sans en citer l'origine et les références, afin de le faire passer pour sien.

**Citations et reproductions d'œuvres** - Il est permis de citer le texte d'un auteur, sans son autorisation, dans le cadre du « Droit de courte citation ». Cette permission est cependant conditionnée à un certain nombre de contraintes définies dans l'article L122-5, 3° du Code de la Propriété Intellectuelle : « Lorsque l'œuvre a été divulguée, l'auteur ne peut interdire [...] Sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées. »

En outre, conformément à la loi du 1er août 2006, relative aux droits d'auteurs et aux droits voisins dans la société de l'information (dite Loi DADVSI), la reproduction et la représentation d'extraits d'œuvres sont permises à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche. Cette exception pédagogique s'applique sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source de l'œuvre à laquelle ils appartiennent.

De plus, l'université ne pourra être tenue responsable de la représentation illégale de documents tiers par l'auteur.

### 3 - Les examens

Pour pouvoir participer aux examens, chaque étudiant doit s'inscrire préalablement depuis l'ENT (<http://ent.univ-fcomte.fr>) dans l'onglet CTU, rubrique Inscription aux examens.

L'inscription aux examens est ouverte environ 6 semaines avant les examens, pendant une dizaine de jours (voir le calendrier dans la partie [calendrier général](#)). Les étudiants sont prévenus de l'ouverture de l'inscription aux examens par courriel sur leur boîte universitaire.

En cas d'absence à une épreuve, vous devez transmettre un justificatif dans les trois jours ouvrés (de lundi à vendredi) suivant le déroulement de l'épreuve. Sinon, vous serez considéré comme « défaillant ».

#### Examens à Besançon

Les examens ont lieu au Centre de Télé-enseignement de Besançon. Tous les renseignements utiles (instructions, listes d'hébergement, plans, formulaires, . . . ) sont accessibles sur le site internet du [CTU](#) dans la rubrique Examens.

Les convocations sont envoyées en temps utile à l'adresse courriel fournie par l'université.

Les étudiants domiciliés en France ou dans les pays proches, devront obligatoirement se présenter au centre de télé-enseignement pour les examens.

### **Examen dans un centre à l'étranger (voir chapitre dédié [Examens à l'étranger](#))**

Sous certaines conditions, il peut être envisagé d'ouvrir un centre d'examen à l'étranger (sauf pays indiqués dans la note aux étudiants résidant à l'étranger) pour les étudiants se trouvant dans l'impossibilité absolue de venir en France.

Une liste des centres avec lesquels le CTU a déjà travaillé est indiquée sur le site internet et sera également fournie sur l'ENT.

En cas de doute sur un pays, il est nécessaire de contacter la scolarité du CTU. Des contraintes très strictes s'appliquent pendant à cette opération :

- Elle doit se faire sous la responsabilité de l'ambassade de France du pays de résidence : c'est à l'étudiant qu'il appartient, **avant** sa demande d'inscription, de vérifier les centres ouverts sur le site. En l'absence de centre, il devra se mettre en rapport avec le secrétariat du CTU et ensuite devra contacter l'ambassade (consulat, centre français...) pour solliciter son accord. La circulaire précisant les conditions réglementaires imposées (notamment : simultanéité des épreuves quel que soit le décalage horaire) est fournie avec le dossier d'inscription.
- Il est obligatoire de joindre la demande d'ouverture du centre d'écrit, hors France métropolitaine, au dossier d'inscription **pour validation**. L'inscription ne pourra s'effectuer **sans l'accord explicite** du CTU, et à la condition que l'étudiant réside toute l'année à l'étranger.
- Un montant forfaitaire, non remboursable, de 95 € sera réclamé pour chaque période d'examen aux étudiants souhaitant composer à l'étranger ; ce montant devra être joint au moment de l'inscription.
- Les frais occasionnés pour l'organisation des épreuves seront totalement à la charge de l'étudiant (frais pouvant concerner les locaux, les surveillances, le retour obligatoire des copies par envoi express, etc.).
- L'étudiant qui ne s'inscrit pas aux examens ou qui ne se présente pas aux épreuves doit avertir au préalable le service de scolarité du CTU et le centre d'examen concerné. Dans le cas contraire, il ne pourra plus se représenter dans ce centre d'examen aux autres sessions et devra venir composer à Besançon.

### **Télé-examens**

Une troisième modalité est en place pour les examens mais nécessite du matériel. Elle est basée sur un principe de télésurveillance qui vous permet de composer vos contrôles terminaux chez vous. Pour bénéficier de la télésurveillance, vous pouvez informer la scolarité dès votre inscription. La procédure de validation est disponible à l'ouverture de la campagne de télésurveillance. En cas de doute vous pouvez faire un test préalable concernant le débit de votre connexion internet comme expliqué dans la [FAQ dédiée](#) sur notre site internet. Toute la procédure pour les télé-examens se termine une semaine avant l'ouverture des inscriptions aux examens, en général un peu plus d'un mois et demi avant le début des épreuves.

## **4 - Les stages et conventions**

### **1 - Pour les filières Mathématique, FLE, Géographie, Finance, Informatique**

Le stage de Master 2e année est d'une durée minimale de 16 semaines (hors FLE et MEEF) et ne peut excéder 24 semaines (924h maximum). Il se déroule dans une entreprise et son sujet est soumis à acceptation du responsable des stages. Il est formalisé par une convention de stage.

Pour les étudiants salariés, des modalités spécifiques peuvent être appliquées afin que ces étudiants puissent poursuivre normalement leur activité professionnelle durant la durée du stage, et ainsi conserver pleinement leur statut de salarié. Il s'agit traditionnellement d'identifier une mission, menée par l'étudiant dans son contexte professionnel, afin de l'utiliser comme support au travail attendu dans le cadre de cette UE. L'engagement pédagogique formalise cette mission en entreprise.

Nous encourageons les étudiants à prendre contact, le plus tôt possible, avec le responsable des stages, pour discuter de ces différentes modalités.

### **2 - Pour la filière AES**

Le stage facultatif de Licence 3e année est d'une durée de quatre semaines. Il se déroule dans une entreprise ou une administration et son sujet est soumis à acceptation du responsable des stages. Il est formalisé par une convention de stage.

Nous encourageons les étudiants à prendre contact, le plus tôt possible, avec le responsable des stages, pour discuter de ces différentes modalités.

### 3 - Pour la filière HISTOIRE

Le stage découverte de Licence 3e année est d'une durée d'une semaine (35 heures). Il se déroule dans une entreprise et son sujet est soumis à acceptation du responsable des stages. Il est formalisé par une convention de stage.

Nous encourageons les étudiants à prendre contact, le plus tôt possible, avec le responsable des stages, pour discuter de ces différentes modalités.

## 9 - PIX & TOEIC

### 1 - PIX

#### Généralités

PIX est un certificat que les étudiants peuvent passer de manière volontaire. Son objectif est d'accompagner l'élévation du niveau général de connaissances et de compétences numériques et ainsi de préparer la transformation digitale de l'ensemble de notre société et de notre économie.

Depuis 2018, PIX se substitue au Brevet informatique et internet (B2i) et à la Certification informatique et internet (C2i).

PIX permet d'obtenir un profil de compétences associé à un score global sur 1 024 pix. En conformité avec le cadre de référence européen DIGCOMP, PIX évalue les compétences numériques sur 8 niveaux et 5 grands domaines :

- Informations et données
- Communication et collaboration
- Création de contenu
- Protection et sécurité
- Environnement numérique

Il s'adresse en premier lieu aux étudiants, lycéens et collégiens mais l'objectif est bien de s'adresser également aux professionnels de tous secteurs et à l'ensemble des citoyens.

#### Objectifs principaux :

- **Développer ses compétences numériques**

Les apports de PIX au développement des compétences de chacun sont doubles :

1. PIX permet d'apprendre en se testant. Une part importante des épreuves PIX sont conçues sous la forme de défis à relever au cours desquels on développe ses compétences.
2. En s'appuyant sur les résultats des épreuves, PIX offre également des recommandations ciblées de formation.

Pour témoigner des progrès de manière continue et stimulante, les utilisateurs disposent d'un compte personnel sécurisé qui leur permet de faire valoir leurs nouveaux acquis à leur rythme et tout au long de la vie.

- **Valoriser ses compétences numériques**

#### Obtenir le PIX

Le PIX est, nationalement, l'évaluation et la certification des compétences numériques. Les épreuves de préparation comme la certification évalueront les connaissances mais également les savoir-faire et la capacité à identifier les enjeux du numérique. Des modalités innovantes d'évaluation sont proposées, dépassant le cadre habituel des QCM et privilégiant la mesure in vivo de compétences à partir d'activités réalisées dans leur environnement numérique réel : interactions, manipulations de fichiers, résolutions de problèmes, productions créatives, évaluations par les pairs, etc.

#### Capitalisation

Votre score PIX est capitalisé et vous pourrez faire évoluer votre niveau au fur et à mesure des années.

#### Épreuves

L'épreuve de certification se déroulera en mai sur le site de Besançon.

Les épreuves évalueront les connaissances mais également les savoir-faire et la capacité à identifier les enjeux du numérique.

#### Informations diverses

Site officiel du PIX : <https://pix.fr/>

**Attention, PIX est une certification indépendante de votre diplôme. C'est juste une opportunité qui vous est offerte par notre Université.**

Dans chaque filière, pour vous préparer au PIX, il vous est possible de suivre l'unité optionnelle "Préparation au PIX".

### 2 - TOEIC

Ce module vous propose un parcours individualisé pour préparer et passer la certification du

TOEIC.

Après un test de positionnement, vous aurez accès à un programme adapté à votre niveau. Vous serez accompagné par un enseignant-tuteur qui vous conseillera afin de vous préparer au mieux à la certification.

A l'issue de ce module de préparation, vous pourrez choisir de passer la certification sur le site de l'Université de Franche-Comté dans un panel de différentes dates (en lien avec la période des examens du SUP-FC/CTU) afin d'obtenir le TOEIC officiel.

## 10 - ADRESSE ÉLECTRONIQUE UNIVERSITAIRE, ACCÈS À L'ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL

### TRÈS IMPORTANT!

Comme étudiant de l'Université de Franche-Comté, vous possédez une adresse électronique :

prenom.nom@edu.univ-fcomte.fr

**Toute la communication électronique institutionnelle de la part du CTU (convocations, résultats, courriers divers, . . . ) aura lieu sur cette boîte aux lettres.**

Il est donc **impératif d'activer** votre compte (appelé compte SESAME), depuis un navigateur internet, en vous munissant de votre INE et en allant sur :

[https://acces.univ-fcomte.fr/etudiants/demActiverMail\\_etu.php](https://acces.univ-fcomte.fr/etudiants/demActiverMail_etu.php)

**Attention lorsque vous saisissez votre numéro INE les lettres doivent être en minuscules.**

Suivez les instructions, puis notez bien ou mémorisez les informations données :

- votre identifiant de connexion (en général : initiale du prénom suivie des 7 premières lettres du nom)
- votre mot de passe (combinaison de chiffres, lettres et caractères spéciaux répondant aux critères mentionnés)
- votre adresse électronique.

Connectez-vous ensuite une première fois, pour finaliser la validation de votre boîte électronique, sur le webmail universitaire :

<http://ent.univ-fcomte.fr> - Bouton Connexion - Onglet Bureau

Vous avez la possibilité, si vous possédez déjà une adresse électronique et ne désirez pas multiplier les consultations sur des boîtes courriels différentes, de **rediriger votre courrier** arrivant sur votre boîte étudiante vers votre adresse électronique habituelle.

Vous pouvez **changer votre mot de passe** ; pour ce faire, allez sur :

<https://acces.univ-fcomte.fr/etudiants/annuaireConsultationEtu.php>

Une fois tout ceci réalisé, vous avez accès à votre **Espace Numérique de Travail (ENT)** et, en particulier à la plate-forme d'enseignement Moodle.

**Accès à l'espace numérique de travail** : <http://ent.univ-fcomte.fr/>

Cliquez sur « Connexion » en haut à droite, identifiez-vous et cliquez sur « Valider ». Si tout se passe bien, vous êtes maintenant dans votre espace numérique de travail.

L'accès à la plate-forme Moodle se fait par l'onglet « Pédagogie ».

L'accès au Webmail universitaire se fait par l'onglet « Bureau ».

L'accès aux Résultats des examens se fait par l'onglet « Ma scolarité », **après la délibération du jury.**

Pour vous tenir au courant des démarches administratives, examens, dates etc., il est impératif que vous consultiez votre boîte aux lettres électronique à votre adresse d'étudiant (edu.univ-fcomte.fr). C'est à cette adresse que la scolarité et les enseignants vous contacteront.

## 11 - EXAMENS À L'ÉTRANGER

### 1 - Note aux étudiants résidant à l'étranger ou dans les DOM-TOM

#### Examens

Nous vous adressons cette note d'information afin de définir le cadre réglementaire et les modalités d'application de l'ouverture éventuelle d'un centre d'examen à l'étranger ou dans les DOM-TOM.

D'une manière générale, la réglementation exclut toute obligation d'ouvrir des centres d'écrit extérieurs. Cependant, nous avons jusqu'ici essayé de mettre en œuvre, ponctuellement, un système d'épreuves hors de Besançon pour venir en aide aux étudiants concernés.

Dans tous les cas, nous vous informons qu'il sera impossible de composer hors de Besançon, si les conditions ci-après ne sont pas remplies :

- l'étudiant doit résider à l'étranger toute l'année (nous communiquer l'adresse à l'étranger);
- impossibilité absolue de venir en France;
- l'étudiant doit d'abord consulter sur le site du CTU la liste des centres d'examens avec lesquels le CTU a déjà travaillé (en cas de doute sur un pays, il est nécessaire de contacter la scolarité du CTU); puis il doit solliciter l'accord de ce centre d'examens pour composer sur place;
- réception par le CTU de l'accord écrit du centre d'examens, sur l'application stricte des conditions d'examens (durée, documents autorisés, surveillance, etc), avec communication des nom et qualité de la personne chargée de la supervision des épreuves et engagement de surveillance des candidats composant localement. Cet accord vaut engagement de respect des conditions de déroulement des épreuves.
- **la simultanéité parfaite** avec l'heure de Besançon pour le début et la fin des épreuves : le décalage horaire devra donc être pris en compte, car il est impossible de faire composer un étudiant à une heure qui permettrait de quitter la salle d'examen avant que les étudiants aient commencé à composer à Besançon (ou inversement), et il est exclu de proposer des sujets spécifiques.
- l'engagement du centre d'examens d'expédier **par colis express** les copies au CTU, une fois la session d'examens terminée (transporteur international définit par nos services).

#### Calendrier :

- **Avant l'inscription :**

L'étudiant doit au préalable s'assurer auprès du CTU des centres d'examens déjà ouverts (voir site internet); il devra ensuite se mettre en relation avec le centre d'examens de son pays de résidence pour solliciter l'ouverture d'un centre d'examens sur la base des obligations réglementaires définies précédemment.

La demande d'ouverture du centre et le paiement par l'étudiant d'un droit forfaitaire de 95 € par période d'examen doivent nous parvenir obligatoirement avec le dossier d'inscription.

Les 95 € sont à payer au moment de l'inscription. Ce paiement conditionne l'envoi des sujets à l'institution ayant accepté d'organiser l'examen. À défaut, le CTU n'adressera aucun sujet ou matériel d'examen au centre d'examens.

Le CTU accusera réception à l'organisme, avec rappel des modalités (copie à l'étudiant concerné).

- **Janvier, mai et août (en fonction du diplôme)**

Envoi par courrier express international au centre d'examens des sujets et du matériel d'examen. Retour des épreuves par les centres d'examens, **par voie express obligatoire** (transporteur international définit par nos services).

#### Important

La possibilité de composer à l'étranger ne sera pas systématiquement proposée : en effet, certains pays frontaliers sont plus proches de l'un des centres d'examen proposés que des villes françaises situées par exemple dans l'ouest ou le sud de la France.

Sont donc notamment exclus comme lieux d'examen : la Belgique, les Pays-bas, le nord de l'Espagne, le nord de l'Italie, le Luxembourg, l'ouest de l'Allemagne, la Suisse, . . . D'une façon générale, il ne sera pas ouvert plusieurs centres d'examens dans un même pays.

Cette procédure signifie évidemment que l'étudiant a obligation de se présenter aux épreuves pour lesquelles il a sollicité l'ouverture d'un centre d'écrit. Deux conséquences en cas d'absence non signalée plusieurs semaines à l'avance : le CTU ne remboursera pas à l'étudiant les frais spécifiques pour l'envoi de sujets qui aura été effectué, et refusera toute nouvelle possibilité de composer à l'étranger pour l'étudiant concerné.

Nous vous prions de croire à l'assurance de nos sentiments dévoués.

Le Directeur  
Fabrice Bouquet



## 2 - Réglementation pour les examens à l'étranger

### CADRE RÉGLEMENTAIRE ET MODALITÉS D'APPLICATION DE L'OUVERTURE ÉVENTUELLE D'UN CENTRE D'EXAMEN À L'ÉTRANGER OU DANS LES DOM-TOM

**Article 1 :** Pour les étudiants inscrits au Centre de Télé-Enseignement Universitaire de Franche-Comté et résidant à l'étranger, qui se trouvent dans l'impossibilité absolue de venir composer en France, l'ouverture d'un centre d'examen dans le pays de résidence peut être envisagée, sous réserve de l'application de certaines obligations relatives à la transmission des sujets, l'harmonisation des horaires, la confidentialité et les délais de retour des copies. Le centre d'examen doit être ouvert sous la responsabilité de l'ambassade de France ou du consulat, ou à défaut d'une école française du pays de résidence ou d'un pays frontalier.

**Article 2 :** C'est à l'étudiant qu'il appartient, avant son inscription, de s'assurer auprès du CTU des centres d'examens déjà ouverts (liste sur le site internet); après accord du CTU, il devra ensuite se mettre en relation avec le centre d'examens de son pays de résidence pour solliciter l'ouverture d'un centre d'examens. L'étudiant doit obligatoirement résider hors de France toute l'année et être dans l'incapacité absolue de venir en France.

**Article 3 :** Le centre d'examens doit confirmer par écrit, au Centre de Télé-Enseignement, son accord sur l'application stricte des conditions de déroulement des épreuves (simultanéité, durée, documents autorisés, surveillance, etc.), avec communication des nom, qualité et adresse électronique de la personne chargée de la supervision des épreuves et l'engagement écrit de surveillance des candidats composant localement. Si le centre d'examens ne peut pas s'engager pour toutes les périodes d'examens, il doit en faire part à la scolarité du CTU et à l'étudiant.

**Article 4 :** Les examens doivent se dérouler en simultanéité parfaite avec l'heure de Besançon pour le début et la fin des épreuves : le décalage horaire devra donc être pris en compte, car il est impossible de faire composer un étudiant à une heure qui lui permettrait de quitter la salle d'examen avant que les étudiants aient commencé à composer à Besançon (ou inversement), et il est exclu de proposer des sujets spécifiques.

**Article 5 :** Le Centre de Télé-Enseignement transmettra par courrier express, quelques jours avant les épreuves, les sujets, feuilles d'examen, brouillons, liste du matériel autorisé, et calendrier avec jours et heures des épreuves. À charge pour le secrétariat du centre d'examens de respecter une totale confidentialité.

**Article 6 :** Dès l'issue de la session, le centre d'examens devra retourner au Centre de Télé-Enseignement les copies de l'étudiant et la liste d'émargement. Les jurys devant se réunir après les épreuves, il est impératif de retourner les copies par courrier express (transporteur international défini par nos services). Le retour par le biais de la valise diplomatique n'est plus accepté, les délais d'acheminement étant trop longs.

**Article 7 :** Lorsque l'Institution organisant l'examen envisage de demander une participation financière pour cette opération (location de salle, rémunération de la surveillance, frais d'envoi, etc.) c'est à l'étudiant concerné de s'en acquitter. Le Centre de Télé-Enseignement n'a pas le pouvoir de le faire, sa compétence se limitant à la mise en œuvre des modalités techniques.

**Article 8 :** Cette procédure d'ouverture de centre signifie évidemment que l'étudiant a obligation de se présenter aux épreuves pour lesquelles il a sollicité l'ouverture d'un centre d'écrit. En cas d'absence non signalée plusieurs jours à l'avance, le Centre de Télé-Enseignement ne remboursera pas à l'étudiant les frais spécifiques pour l'envoi de sujets qui aura été effectué, et refusera toute nouvelle possibilité de composer à l'étranger.

**Article 9 :** L'autorité responsable du centre d'examens et le Directeur du SUP-FC sont chargés d'appliquer la réglementation de ces examens, sous peine d'annulation.

Le Directeur  
Fabrice Bouquet

L'autorité compétente du centre d'examen,  
(nom, titre et cachet )

L'étudiant

## 12 - CALENDRIER GÉNÉRAL

Certaines années de diplôme ont une organisation pour les examens qui peut différer de celle-ci. Nous vous invitons à consulter le calendrier détaillé des examens et les Modalités de Contrôle de Connaissances (MCC).

**DÉBUT DES COURS DE LA PREMIÈRE PÉRIODE :** **12-10-2020**

INSCRIPTION AUX EXAMENS DE LA PREMIÈRE PÉRIODE : **04-12-2020 au 14-12-2020**

PREMIÈRE SESSION D'EXAMENS DE LA PREMIÈRE PÉRIODE : **25-01-2021 au 29-01-2021**

**DÉBUT DES COURS DE LA DEUXIÈME PÉRIODE :** **01-02-2021**

INSCRIPTION AUX EXAMENS DE LA DEUXIÈME PÉRIODE : **02-04-2021 au 12-04-2021**

PREMIÈRE SESSION D'EXAMENS DE LA DEUXIÈME PÉRIODE : **17-05-2021 au 21-05-2021**

EXAMEN DAEU : **08-06-2021 au 09-06-2021**

**DEUXIÈME SESSION D'EXAMEN (POUR LES DIPLÔMES CONCERNÉS) :**

INSCRIPTION AUX EXAMENS DE DEUXIÈME SESSION : **18-06-2021 au 28-06-2021**

DEUXIÈME SESSION D'EXAMENS DES DEUX PÉRIODES : **23-08-2021 au 27-08-2021**

Le DAEU ainsi que les masters 2 finance, mathématiques approfondies, MEEF mention mathématiques sont en session unique.

## 13 - GÉNÉRALITÉS SUR LA FILIÈRE FLE

### MASTER FLE : Parcours 4 : Politiques linguistiques-éducatives et environnements numériques (PLEEN)

#### 1 - Organisation générale du parcours en enseignement à distance

Le Parcours 4 du Master FLE est donné intégralement à distance via le CTU.

Master 1 : Les cours sont annualisés, mais organisés en deux périodes. Les cours de la première période sont déposés dès l'ouverture de la plateforme en octobre ; les cours de la seconde période sont déposés en janvier de l'année universitaire en cours. Les ressources pédagogiques sont déposées régulièrement sur la plateforme dès l'ouverture des cours, et peuvent l'être jusqu'à la veille des examens.

Les premières sessions d'examens sont organisées en janvier (pour la première période) ainsi qu'en mai (pour la seconde période). La session de rattrapage est organisée en août de l'année universitaire en cours.

Master 2 : Les cours sont annualisés, il n'y a qu'une seule session d'examens organisée en août de l'année universitaire en cours. Les étudiants pourront choisir en début d'année universitaire l'option Recherche ou l'option Professionnelle, les deux ne se différenciant que par l'absence ou la présence d'un stage professionnel. La première période de l'année est consacrée aux cours (5 UEs). La seconde période est consacrée soit à la rédaction d'un mémoire pour la partie de Recherche, soit à la réalisation d'un mémoire relatif au stage effectué pour l'option Professionnelle.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter la section spécifique portant sur les modalités de contrôle.

#### 2 - Objectifs et compétences visées (Recherche et Professionnelle)

L'objectif du Master FLE est de former des diplômés ayant des connaissances et des compétences théoriques et pratiques dans le domaine des langues FLE/FLS/FLSco et langues secondes en contextes multilingues et multiculturels, dans les divers environnements et dispositifs existants ou émergents. Ces spécialistes doivent maîtriser les modèles et concepts nécessaires à l'étude des contextes, environnements et dispositifs d'appropriation des langues, des interactions langagières en présentiel ou en ligne et à celle des processus d'appropriation d'une langue étrangère ou seconde par des sujets caractérisés par des différences linguistiques, culturelles, sociales. Ils doivent, en particulier, connaître les principes didactiques relatifs à l'enseignement du FLE/FLS/FLSco ou d'une langue seconde en tenant compte de variables telles que le public, les langues en contact, les contextes culturels, les outils didactiques, les environnements et les dispositifs d'apprentissage.

##### 1 - Les connaissances à acquérir

Elles porteront notamment sur les domaines suivants :

- Didactique générale et didactique des langues
- Méthodologies et pratiques de classe
- Politiques linguistiques, culturelles et éducatives
- Dispositifs pour l'apprentissage en ligne et TICE
- Ingénierie de la formation en langues.

##### 3 - Débouchés professionnels

Métiers des langues FLE/FLS et langues secondes : enseignement et recherche (praticiens, formateurs de formateurs, responsables de projet, concepteurs de matériel didactique) dans, entre autres :

- Les établissements du réseau culturel du Ministère des affaires étrangères et du développement international : Instituts français, Alliances françaises, Lycées français...
- des établissements d'enseignement supérieur publics et privés (départements de français, de langues, de littérature et civilisation ou des sciences du langage) des universités

- étrangères
- des organismes privés de formation dans le domaine des langues
- des établissements d'enseignement primaire et secondaire publics et privés
- des structures scolaires et non scolaires publiques et privées chargées de l'intégration linguistique et culturelle des migrants.

## 1 - Poursuites d'études

L'orientation Recherche du Master conduit à la possibilité de faire une thèse de doctorat en Sciences du langage.

## 2 - Professionnalisation et mobilité

- Orientation recherche : Le travail de recherche s'effectue sous la responsabilité d'un enseignant-tuteur. Il donne lieu à la rédaction d'un "mémoire recherche".
- Orientation professionnelle : Le travail de mémoire de master s'effectue sous la responsabilité d'un enseignant-tuteur. Le stage s'effectue en France ou à l'étranger, au sein d'institutions dispensant des enseignements de Français Langue Non Maternelle ou de la formation en langue dans des dispositifs hybrides présentiel / distance.

Dans le cas où un candidat inscrit en Master 2 serait en situation d'activité professionnelle en France ou à l'étranger, dans des organismes relevant de l'enseignement/apprentissage et de la diffusion du FLE/S (Alliance française, Centre culturel, département de français d'université étrangère) ce lieu d'activité professionnel pourra être considéré et validé comme lieu de stage à titre exceptionnel. Dans ce cas, l'étudiant devra obtenir du responsable du M2 son accord préalable au regard de son activité et de l'orientation de son projet de mémoire. Un étudiant n'obtenant pas du responsable de Master 2 FLE cette autorisation devra effectuer son stage conformément aux termes de la convention qui lui sera remise. L'étudiant qui n'aurait, pour des raisons exceptionnelles, pas pu soutenir son mémoire durant l'année suivant son inscription en M2, devra effectuer une demande de réinscription pour une seconde année. Il devra donc s'acquitter des frais afférents à cette seconde inscription en M2. Il conserve dans ce cas le bénéfice des notes obtenues dans les UE du S1 du M2 d'une année sur une autre. Sa réinscription en M2 est assujettie à l'autorisation préalable de l'enseignant-tuteur qui lui aura été attribué. Dans ce cas uniquement, il sera exonérée d'un second stage si et seulement si l'objet de son mémoire reste inchangé.

## 14 - MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES DU MASTER FLE (M3C)

Les modalités de contrôle des connaissances des deux années\* du Master FLE, parcours Politiques linguistiques-éducatives et environnements numériques (PLEEN), détaillées ci-dessous, sont susceptibles d'être légèrement modifiées. Veuillez à vous référer au guide qui sera associé à votre dossier d'inscription ainsi qu'aux tableaux de MCC sur le site internet du CTU. Pour les dates des épreuves, veuillez vous reporter au calendrier des examens pour plus de renseignements.

\* Dans le présent guide, le terme année a le sens d'« année administrative d'inscription au master » ; à ne pas confondre avec les 'années CTU' (2 en général pour un(e) étudiant(e) à demi-vitesse, ce qui est le cas le plus général).

### 1 - Rappel sur l'organisation générale

Le coefficient attribué à chaque unité est donné par son nombre de crédits ECTS :

- pour les semestres 7, 8 et 9 du Master (master 1 et master 2) : toutes les unités ont 6 crédits ECTS et donc le même poids, avec un coefficient 1 ; dans les unités composées de deux éléments constitutifs, chaque élément constitutif a le même poids ;
- pour le semestre 10 du master 2 : l'unité unique (mémoire avec soutenance) a 30 crédits.

#### 1 - Master 1

Les UEs suivantes sont des unités indécomposables :

- UE1 Didactique générale et didactique du FLE/S (6 ECTS)
- UE2 Description des langues maternelles et étrangères : linguistique et phonétique (6 ECTS)
- UE3 Diversité de la francophonie et sociolinguistique (6 ECTS)
- UE4 Langues, cultures, interculturalité (6 ECTS)
- UE5 Langue vivante (6 ECTS)
- UE6 Didactique de l'oral et de l'écrit (6 ECTS)
- UE7 Didactique de la grammaire, compétences en langues
- UE10 Préprofessionnalisation

L'UE8 Introduction aux politiques linguistiques - éducatives (6 ECTS) est composée de 2 Eléments Constitutifs (EC) obligatoires:

- EC1 Francophonie et diversité des contextes linguistiques et culturels (3 ECTS)
- EC2 Intervention, planification et aménagement linguistique (3 ECTS)

L'UE9 Diversité linguistique et contextes éducatifs (6 ECTS) est composée de 2 Eléments Constitutifs (EC) obligatoires:

- EC1 Initiation à la didactique du plurilinguisme (3 ECTS)
- EC2 Matériel pédagogique pour le FLE : manuels, TICE et outils de référence (3 ECTS)

#### 2 - Master 2

Les cours sont annualisés. Les étudiants pourront choisir en début d'année universitaire l'option Recherche ou l'option Professionnelle, les deux ne se différenciant que par l'absence ou la présence d'un stage professionnel. La première période de l'année est essentiellement consacrée aux cours (5 UEs). La seconde période est essentiellement consacrée soit à la rédaction d'un mémoire pour la partie de Recherche, soit à la réalisation d'un mémoire relatif au stage effectué pour l'option Professionnelle.

Le système d'obtention de la deuxième année du master est mixte, constitué d'Unités d'Enseignement (UE) capitalisables séparément et compensables entre elles, et du mémoire avec stage professionnel ou de recherche. Dans un cas comme dans l'autre, le mémoire du candidat est évalué dans le cadre d'une soutenance. Le semestre 10 du master 2 est acquis lorsque le mémoire présenté et soutenu obtient une note supérieure ou égale à 10/20. Pour les étudiants inscrits dans la variante professionnelle, l'avantage du stage peut être acquis ou reporté d'une année à l'autre selon les conditions évoquées ci-dessous.

Le mémoire de seconde année comporte une centaine de pages pour le moins (2 volumes

comportant d'une part un volume théorique et d'autre part un volume didactique pour le mémoire professionnel).

IL N'Y A PAS DE COMPENSATION ENTRE LES DEUX SEMESTRES de la deuxième année du master. Le diplôme de Master est acquis quand le candidat présente son mémoire et obtient une moyenne à chacun des deux semestres supérieure ou égale à 10/20 et que chaque unité du semestre a une note supérieure ou égale à 8/20. Un candidat n'ayant pas présenté son mémoire ne pourra pas le compenser avec les notes obtenues au semestre 7. De plus, un candidat absent à l'une des cinq UE du semestre 9, ne pourra pas soutenir le mémoire du semestre 10. Dans le cas où un semestre n'est pas acquis, toute unité dont la note est supérieure ou égale à 10/20 est capitalisée.

## 2 - Sessions et nature des examens

Les sessions et la nature des examens sont présentées ci-dessous dans un tableau récapitulatif synthétique **indicatif** :

### Master 1 - semestre 1

S	P	Titre	Enseignants	Epreuves de 1e session*
1	1	Description des langues maternelles et étrangères : linguistique et phonétique	M. Embarki	1 livrable à 40% (avant 15/11) + <u>1 examen</u> écrit de 2h à 60% (période : janvier)
1	1	Diversité de la francophonie et sociolinguistique	Mmes Abou-Samra, Wissner	1 livrable à 40% (avant 15/11) + <u>1 examen</u> écrit de 2h à 60% (période : janvier)
1	2	Introduction aux politiques linguistiques-éducatives  EC1 : Francophonie et diversité des contextes linguistiques et culturels  EC2 : Intervention, planification et aménagement linguistiques	A. Pannier, N. Benfardjallah	1 livrable à 40% (avant 15/3) + <u>1 examen</u> écrit de 2h à 60% (période : mai),  chacun composé de 2 parties à poids égal (1 partie de chaque par EC)
1	2	Langue vivante	D. Léon-Henri	1 livrable à 40% (avant 15/3) + <u>1 examen</u> écrit de 2h à 60% (période : mai)
1	1-2	Préprofessionnalisation	C. Medina,  C. Raynal-Astier	1 livrable à 40% (avant 15/2) + <u>1 examen</u> écrit de 2h à 60%  (période : mai)

### Master 1 - semestre 2

S	P	Titre	Enseignants	Epreuves de 1e session *
2	1	Didactique générale et didactique du FLE/S	Mmes Abou-Samra, Medina, Ben Abdallah	1 livrable à 40% (avant 15/11) + 1 examen écrit de 2h à 60% (période : janvier)
2	2	Didactique de l'oral et de l'écrit	R. Llorca, A.-C. Raimond	2 livrables à 50% chacun (avant 15/03 et 15/04/2020)
2	2	Didactique de la grammaire, compétences en langues	C. Medina, M. Abou-Samra	2 livrables à 50% chacun (avant 15/03 et 15/04/2020)
2	1	Langues, cultures, interculturalité	I. Wissner	1 livrable à 40% (avant 15/11) + 1 examen écrit de 2h à 60% (période : janvier)
2	1-2	Diversité linguistique et contextes éducatifs EC1 : Initiation à la didactique du plurilinguisme [pér. 1] EC2 : Matériel pédagogique pour le FLE : manuels, TICE et outils de référence [pér. 2]	N. Thamin, N. Benfardjallah	1 livrable à 40% + 1 examen écrit de 2h à 60% (période : mai), chacun composé de 2 parties (1 partie de chaque par EC), à poids égal ; parties des livrables à rendre av. 15/1 [EC1], 15/3 [EC2]

### Master 2 - semestres 1 et 2

Crédits	P	Titre	Enseignants	Epreuves*
6	1	Notions théoriques, savoirs disciplinaires, méthodologie de la recherche	K. Ben Abdallah / Blandine Rui	1 examen écrit de 2h à 100% (août)
6	1	Diffusion du français dans le monde : - Français langue de scolarisation - Appropriation des langues	M. Embarki, K. Ben Abdallah	examen écrit de 2h à 100% (août) composé de 2 parties (1/EC), à poids égal
6	1-2	Langues, cultures, espaces : - Cultures francophones - Francophonie et contacts de langue	I. Wissner, K. Ben Abdallah	examen écrit de 2h à 100% (août) composé de 2 parties (1/EC), à poids égal
6	1	Diffusion des langues et environnements numériques : Formation en ligne ; Multimédia en classe	S. Othman	examen écrit de 2h à 100% (août) composé de 2 parties (1/EC), à poids égal
6	1-2	Professionnalisation	M. Embarki S. Othman	3 livrables à 33% chacun (contrôle continu)
30	1-2	Stage et mémoire Professionnel OU : Stage et mémoire Recherche	S. Othman	Soutenance du mémoire à 100%

**Légende** : S = Semestre ; P = Période (1 d'octobre à janvier ; 2 de février à mai). \* Délais des livrables (en contrôle continu = CC) donnés à titre indicative, modulables pour chaque UE et chaque EC.

### 3 - Modalités de contrôle en master 1

En première année du Master FLE, il y a deux sessions d'examen :

- une première session est organisée en deux temps, d'abord en cours d'année (contrôle continu) puis en fin de chaque période sous la forme d'épreuves sur table (janvier ; mai) ;
- une deuxième session (aussi dite de 'rattrapage') est organisée en fin d'année (août), exclusivement sous la forme d'épreuves sur table.

## 1 - Session 1

Pour chaque unité d'enseignement (UE) les connaissances de la première session sont contrôlées par le biais de deux épreuves évaluées et notées ; si l'UE est composée de 2 éléments constitutifs (EC), chaque épreuve comporte deux parties à poids égal (une par EC).

Dans le cadre de la première session, il y a deux cas de figure :

1) L'évaluation se fait exclusivement en contrôle continu sur la base de deux livrables évalués et notés (aussi appelé 'devoirs'), ayant un coefficient de 50% chacun.

Ceci concerne deux UE de la deuxième période (de février à mai) : « Didactique de l'oral et de l'écrit » et « Didactique de la grammaire, compétences en langues ». Le livrable (exposé oral et/ou dossier écrit), est à réaliser en cours d'année, en règle générale avant le 15 mars et le 15 avril ; les délais exacts sont communiqués par les enseignants.

2) L'évaluation est mixte, associant le contrôle continu sous la forme d'un livrable (exposé oral ou dossier écrit) avec un coefficient de 40% pour chaque UE (livrable séparé en deux parties à poids égal dans les UE composées d'EC), et un contrôle terminal sur table sous la forme d'un examen écrit, avec un coefficient de 60% pour chaque UE. Ceci concerne huit unités d'enseignement :

2.1) Quatre UE de la première période (d'octobre à janvier) : « Description des langues maternelles et étrangères : linguistique et phonétique », « Diversité de la francophonie et sociolinguistique », « Didactique générale et didactique du FLE/S » et « Langues, cultures, interculturalité ».

2.2) Deux UE de deuxième période (de février à mai) :

- « Langue vivante »
- « Introduction aux politiques linguistiques-éducatives », composée de deux éléments : EC1 : « Francophonie et diversité des contextes linguistiques et culturels » ; EC2 : « Intervention, planification et aménagement linguistiques ».

2.3) Deux UE dispensées sur les deux périodes (d'octobre à mai) :

- « Préprofessionnalisation »
- « Diversité linguistique et contextes éducatifs », composée de deux éléments : EC1 : « Matériel pédagogique pour le FLE : manuels, TICE et outils de référence » (dispensé en période 1) ; EC2 : « Initiation à la didactique du plurilinguisme » (dispensée en période 2).

Pour chaque unité d'enseignement, les connaissances sont donc contrôlées par le biais de deux épreuves évaluées et notées ; ces épreuves se présentent en deux parties à coefficient égal lorsque l'UE est composée de 2 EC (une partie par EC) :

- un livrable en contrôle continu (dossier écrit et/ou exposé oral), à réaliser en cours d'année ; les délais exacts sont communiqués par les enseignants ; le livrable de chaque UE a un coefficient de 40% ; dans les UE composées de deux EC (« Introduction aux politiques linguistiques-éducatives » et « Diversité linguistique et contextes éducatifs »), le livrable se compose de deux parties à poids égal (une par EC).
- une épreuve sur table (examen écrit) d'une durée de deux heures ayant un coefficient de 60% pour chaque unité d'enseignement ; dans les UE composées de deux EC, susmentionnées, l'épreuve se compose de deux parties à poids égal (une par EC).

Les épreuves sur table sont à composer à la fin des périodes d'enseignement :

- janvier, pour les cours dispensés dans la période 1 d'octobre à janvier
- mai pour les cours dispensés dans la période 2, de février à mai, ainsi que pour l'UE « Préprofessionnalisation » (annualisé).

## 2 - Session 2

En deuxième session, les connaissances sont évaluées par le biais d'un seul examen par UE, avec un coefficient de 100%. Il s'agit d'une épreuve sur table (examen écrit) d'une durée de deux heures par unité d'enseignement (contrôle terminal), sauf pour les UE 5 Langue Vivante (VVF7ELV) et Préprofessionnalisation (VVF8EPRE), où les connaissances sont évaluées par le biais du rendu d'un livrable par UE (contrôle continu).



## 4 - Modalités de contrôle en Master 2

En master 2, la session d'examen (session unique) est organisée en deux temps : pendant l'année sous la forme de contrôle continu, ainsi qu'en fin d'année sous la forme d'examens sur table (août).

Dans chaque unité d'enseignement (UE), les connaissances sont contrôlées par le biais d'une à trois épreuves évaluées et notées sous la forme de livrables (aussi appelés 'devoirs'), ou d'épreuves sur table, et ce exclusivement dans le cadre de la première session.

Il y a deux cas de figure :

1) Les connaissances sont exclusivement évaluées par le biais d'une seule épreuve sur table (examen écrit) en fin d'année ; elle est d'une durée de deux heures par unité d'enseignement avec un coefficient de 100% (et composée de deux parties d'une heure chacune à poids égal pour les UE composées d'EC).

Ceci concerne quatre unités d'enseignement : « Notions théoriques, savoirs disciplinaires, méthodologie de la recherche », « Diffusion du français dans le monde » (EC1 « Appropriation des langues » ; EC2 « Français langue de scolarisation), « Langues, cultures, espaces » (EC1 « Cultures francophones » ; EC2 « Francophonie et contacts de langue »), « Diffusion des langues et environnements numériques » (EC1 « Formation en ligne » ; EC2 « Multimédia en classe de FLE »).

2) Les connaissances sont évaluées par le biais de livrables (exposé oral et/ou dossier écrit), à réaliser en cours d'année ; les délais exacts sont communiqués par les enseignants. Ceci concerne deux unités d'enseignement :

- « Professionnalisation » : trois livrables, sous la forme d'un exposé oral et/ou d'un dossier écrit, avec un coefficient de 33% chacun.
- « Stage professionnel ou mémoire de recherche » : un livrable, sous la forme d'un mémoire professionnel ou de recherche, avec un coefficient de 100%.

Pour rappel : il n'y a **pas de deuxième session** (session de 'rattrapage'). Il n'y a, à ce titre, pas non plus de session de rattrapage pour le mémoire et la soutenance (variante Recherche) ou le stage + mémoire + soutenance (variante Professionnel). L'étudiant(e) se met en relation avec le tuteur de mémoire pour l'organisation de la soutenance du mémoire durant l'année universitaire, généralement entre juin et septembre.

## 15 - Structure du master 1

PERIODE	INTITULE	CREDITS
<b>Master FLE Semestre 7</b>		
1 →	<b>VVF7EDLM - Description des langues maternelles et étrangères</b>	<b>6.0</b>
1 →	<b>VVF7EDFS - Diversité de la francophonie et socio</b>	<b>6.0</b>
	<b>VVF8UIPL - Introduction aux politiques linguistiques éducatives</b>	<b>6.0</b>
2 →	VVF8EIPA - Intervention, planification et aménagement linguistiques	3.0
2 →	VVF8EFDC - Francophonie et diversité des contextes linguistiq. et cult.	3.0
2 →	<b>VVF7ELV - Langue vivante</b>	<b>6.0</b>
A →	<b>VVF8EPRE - Préprofessionnalisation</b>	<b>6.0</b>
<b>Master FLE Semestre 8</b>		
1 →	<b>VVF7EDIG - Didactique générale et didactique du FLE / S</b>	<b>6.0</b>
2 →	<b>VVF8EDOE - Didactique de l'oral et de l'écrit</b>	<b>6.0</b>
2 →	<b>VVF8EDGC - Didactique de la grammaire, compétences en langue</b>	<b>6.0</b>
	<b>VVF8UDLC - Diversité linguistique et contextes éducatifs</b>	<b>6.0</b>
2 →	VVF8ECMP - Matériel pédagogique pour le FLE : manuels, TICE et outils	3.0
1 →	VVF8EIDP - Initiation à la didactique du plurilinguisme	3.0
1 →	<b>VVF7ELCI - Langues, cultures, interculturalité</b>	<b>6.0</b>

### Les périodes :

- Enseigné en période 1 (octobre à janvier)
- Enseigné en période 2 (février à mai)
- Enseigné toute l'année

## 16 - Descriptif des enseignements du master 1

**VVF7EDLM** Description des langues maternelles et étrangères

**CREDITS : 6.0 ECTS**

- 1er Semestre
- Enseigné en période 1 (octobre à janvier)

Responsable : **Regine LLORCA, Mohamed EMBARKI**

### VVF7EDLM : Description des langues maternelles et étrangères

Intervenant : **Regine LLORCA, Mohamed EMBARKI**

#### DESCRIPTION :

Ce cours vise à développer la culture linguistique des étudiants, en mobilisant des outils conceptuels pour la description et l'analyse aussi bien des propriétés communes et partagées par les langues naturelles que les spécificités d'un système linguistique en particulier. Le cours aborde trois thématiques principales : 1) l'émergence et le développement de la faculté du langage articulé chez l'Homme ; 2) la classification génétique des langues et la distribution géographique de traits linguistiques (phonétiques, phonologiques, morphologiques et lexicaux) ; et 3) l'acquisition des langues étrangères et la remédiation phonétique en classe de FLE.

#### PREREQUIS :

- Avoir des connaissances en phonétique et phonologie
- Avoir des connaissances en transcription phonétique

#### OBJECTIFS :

- Décrire, définir et classer les unités fonctionnelles d'un système linguistique.
- Comprendre les réseaux de relation entre unités intra- et inter-langues et expliquer la spécificité de leur agencement.
- Réfléchir sur le fonctionnement des systèmes des langues naturelles et maîtriser les outils adéquats pour comprendre et décrire leur particularité.
- Articuler les connaissances acquises à la capacité humaine à acquérir une ou plusieurs langues nouvelles et prédire les interactions entre les systèmes.

#### COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

- Connaître le fonctionnement des systèmes linguistiques.
- Être capable d'identifier les universaux du langage et les particularités des langues.
- Connaître les spécificités linguistiques des grandes familles de langues.
- Être capable de réinvestir les compétences susmentionnées dans l'enseignement du français en contexte plurilingue.
- Être capable de concevoir des contenus pédagogiques en français qui tiennent compte de la particularité du système de la langue maternelle des apprenants.

#### BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE :

*Comrie, Bernard (2009), The World's Major Languages, London : Routledge (1st edition 1989).*

*Ladefoged Peter & Maddieson Ian (1996), The Sounds of the World's Languages, Oxford : Blackwell.*

*Hombert, Jean-Marie & Lenclud, Gérard (2014), Comment le Langage est Venu à l'Homme, Paris : Fayard.*

*Trubetzkoy, Nicolas (1948), Principes de Phonologie, Paris : Klincksieck.*

**VVF7EDFS** Diversité de la francophonie et socio**CREDITS : 6.0 ECTS**

- 1er Semestre
- Enseigné en période 1 (octobre à janvier)

Responsable : **Inka WISSNER****VVF7EDFS : Diversité de la francophonie et socio**Intervenant : **Inka WISSNER, Sophie OTHMAN, Myriam ABOU SAMRA****DESCRIPTION :**

Ce cours se propose d'une part de présenter la francophonie dans sa diversité et d'autre part de faire le lien entre les recherches sociolinguistiques et la didactique des langues-cultures. Vous commencerez par vous interroger sur ce qu'est la sociolinguistique (genèse, définition, domaines d'intérêt) et ce que l'on entend à la fois par Francophonie et par francophonie. Nous nous intéresserons ensuite à la gestion de la diversité linguistique en France et dans d'autres pays francophones. Enfin, nous travaillerons sur les éléments constitutifs des différents français à travers le monde. Nous clôturerons avec une application de vos connaissances à la didactique par une analyse de la représentation de la « francophonie » dans des manuels d'apprentissage.

**PREREQUIS :**

Des prérequis généraux en didactique des langues et en science du langage sont les bienvenus.

**OBJECTIFS :**

Rendre capable les étudiants :

- de s'approprier les concepts théoriques et méthodologiques de base de la discipline
- d'avoir une vue d'ensemble et un regard critique sur la diversité des usages du français dans le monde
- d'avoir des connaissances historiques et synchroniques sur la gestion de la diversité linguistique
- d'interroger la place de la francophonie dans le domaine de l'enseignement/apprentissage du FLE/FLS.

**COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :**

- Connaître les concepts clés de la sociolinguistique et de l'étude des français en francophonie.
- Connaître les situations linguistiques de la francophonie dans le présent et le passé, des spécificités d'usage et des outils pour leur analyse
- Être capable d'appliquer ces connaissances à l'analyse de manuels d'apprentissage du français comme langue seconde/étrangère
- Être capable de décrire et de commenter la gestion de la diversité linguistique dans les territoires francophones.

**BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE :**

*BDLP (2001-2014), Base de données lexicographiques panfrancophone constituée de vingt bases nationales préparées par des équipes internationales dans le cadre du programme du Trésor des vocabulaires français sous la responsabilité de Claude Poirier ; coresponsable : Michel Francard ; Laval (Québec) : AUF / TLFQ, en accès libre (<http://www.bdlp.org/>).*

*Gadet Fr. (2007), La Variation sociale en français (coll. L'Essentiel français) [2003], Paris : Ophrys.*

*Moreau M.-L. (éd.) (1997), Sociolinguistique. Les concepts de base, Sprimont : Mardaga. OIF :*

*Québécois Fr. / Wolff A. (rédacteurs) (2019), La langue française dans le monde 2018, Paris : Gallimard.*

*Wissner I. (2012), « Le français à la Dominique dans le discours romanesque : reconstruction linguistique ou construction discursive ? », in : Thibault, André (éd.), Le français dans les Antilles : études linguistiques, Paris : L'Harmattan, 141-206.*

**VVF8UIPL Introduction aux politiques linguistiques éducatives****CREDITS : 6.0 ECTS**

- 1er Semestre

**VVF8UIPL : Introduction aux politiques linguistiques éducatives****DESCRIPTION :**

Ce cours vous propose d'explorer la notion complexe de politique linguistique-éducative (désormais PLE), à partir d'une triple approche 1. Définition, 2. Contextualisation. 3. Évaluation, en visant dans un premier temps, à (re)définir le champ à la fois conceptuel et terminologique de ce domaine disciplinaire : intervention, planification, aménagement, dispositif. Dans un second temps, cette unité d'enseignement analyse les mécanismes de contextualisation auxquels les PLE sont fatalement confrontées, notamment au niveau du statut des langues dans le monde, mais aussi des cultures d'enseignement et des cultures d'apprentissage. Le troisième volet complètera notre démarche d'investigation à partir de l'évaluation des politiques linguistiques éducatives, afin d'établir, entre ces trois niveaux, une véritable systématisme fonctionnelle. Enfin, nous explorerons la problématique de la diffusion du français langue étrangère dans le monde, aussi bien d'un point de vue institutionnel que scientifique, sous l'égide de son historicité, des acteurs du domaine, ainsi que des enjeux sous-tendus par la diplomatie culturelle française et des pays francophones.

**PREREQUIS :**

Etre issu, de préférence d'une licence de lettres, de langues, des sciences du langage, de l'Éducation, ou posséder une expérience, même minime, dans l'enseignement-apprentissage des langues / français Langue Etrangère ou dans l'encadrement de dispositifs éducatifs en France ou à l'étranger.

**OBJECTIFS :**

Sensibiliser les étudiants à la démarche de politique linguistique et éducative dans laquelle tout acte didactique prend sa source. Les rendre capables d'évaluer un système éducatif donné et de lui proposer des dispositifs éducatifs adéquats, notamment sur le rôle et la place de l'enseignement des langues, et surtout du français langue étrangère. Comprendre les grands enjeux de la diplomatie culturelle française et francophone dans lequel le paradigme linguistique constitue le fer de lance.

**BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE :**

Beacco J.-C. (2011), « Contextualiser les savoirs en didactique des langues et des cultures » in *Guide pour la recherche en didactique des langues et des cultures*. Coord. P. Blanchet et P. Chardenet. PEFICs AUF / Edition des archives contemporaines : Paris. pp 31-43.

Blanchet P. (2008), « La nécessaire évaluation des politiques linguistiques entre complexité, relativité et significativité des indicateurs », *Les Cahiers du GEPE*, N°1/2008 (*L'analyse des pratiques d'évaluation des politiques linguistiques : une entrée pour l'étude des politiques linguistiques ?*).

Boyer H. (2010), « Les politiques linguistiques », *Mots. Les langages du politique [En ligne]*, 94 | 2010, mis en ligne le 06 novembre 2012, <http://mots.revues.org/19891>.

Calvet L.-J. (1996), *Les politiques linguistiques*, Paris : PUF.

Chaudenson R. / Rakotomalala D. (1988), *L'analyse des situations linguistiques : grilles et loupes*, AUF.

Cortier C. (2005), « Cultures d'enseignement, cultures d'apprentissage : confrontation et co-construction entre langues-cultures », *ELA*, n° 140. Didier Erudition. Paris.

Dumont P. (2000), *La politique linguistique et culturelle de la France en Turquie*, Paris : L'Harmattan.

**EST COMPOSÉ DE :****→ Intervention, planification et aménagement linguistiques****VVF8EIPA | 3.0 ECTS | Période : 2****Enseignant : Arnaud PANNIER**

**DESCRIPTION :**

Cette demi-unité d'enseignement se propose de donner les outils d'analyse et de mesure dans la mise en œuvre des politiques linguistiques-éducatives depuis le niveau *macro*, à savoir « l'intervention » qui relève purement de choix politiques à partir de critères déterminés, explicites, et assumés ; au niveau *meso*, avec « la planification » qui met en place les stratégies globales d'application, jusqu'au niveau *micro* que représentent la mise en place de dispositifs contextualisés.

**OBJECTIFS :**

Permettre aux étudiants d'identifier dans la chaîne décisionnaire, les différents paliers qui rythment la mise en place d'une politique linguistique-éducative, dans un contexte donné et surtout les rendre capable d'évaluer à quel(s) niveau(s) va se situer leur intervention professionnelle.

**COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :**

- Être capable d'analyser un contexte
- Être capable de discerner les enjeux propres à la définition d'une politique linguistique
- Être capable de se positionner, en tant que "professionnel du champ" dans un contexte spécifique afin d'agir efficacement.

**BIBLIOGRAPHIE :**

*Borg S (2015) « Les politiques linguistiques-éducatives : (re)définition, contexte, évaluation » in English and French : teaching observations and perspective in multilingual and multicultural context. Journal of international Studies. Prince of Songkla University. Volume 5 n° 1. Novembre 2015.*

*Chardenet P. (2008), « La Francophonie et les approches multilingues : intercompréhension et interlinguisme », in Conti, V., Grin, F., S'entendre entre langues voisines : vers l'intercompréhension, Editions Georg, Chêne-Bourg; version revue et augmentée de la communication au Séminaire international sur L'intercompréhension entre langues voisines, Délégation à la Langue Française de Suisse romande (DLF) de la CIIP, 6-7. Genève.*

*Chaudenson R. Rakotomalala D. (1988) L'analyse des situations linguistiques : grilles et loupes, AUF.*

*Phan T. Guillou M. (2011), Francophonie et Mondialisation, AUF. Belin. Paris.*

*Robillard D de. (1997), articles « Action linguistique » (20), Aménagement linguistique » (36-41), « Corpus » (102), « Evaluation » (151-152), « Planification » (228-229), « Politique linguistique » (229-230), « Statut » (269-270), in MOREAU, Marie-Louise (éd.), Sociolinguistique, concepts de base, Sprimont (B) : Mardaga.*

**→ Francophonie et diversité des contextes linguistiq. et cult.**

**VVF8EFDC | 3.0 ECTS | Période : 2**

**Enseignant : Nacima BENFARDJALLAH**

**DESCRIPTION :**

L'année de Master 1, s'agissant d'une année d'orientation dans les études menant aux métiers du FLE/FLS, comporte la problématique de la voie à prendre en Master 2, dans le cadre d'un projet de vie. \*La voie professionnalisante ou \*Celle de la recherche ? Voici la problématique abordée dans ce cours :

1. Qu'est-ce que la francophonie avec un « f » minuscule ? Quels sont les constituants du monde francophone au XXI<sup>ème</sup> siècle en termes d'entités politiques et de groupes ethno-langagiers/ socioculturels ?
2. Que représente la Francophonie avec un « F » majuscule ? Quelles sont les Institutions du monde francophone, leur histoire, leur représentativité, leur fonctionnement en tant qu'organismes multilatéraux et enfin leurs Actions dans les domaines politiques/diplomatiques, culturels, éducatifs ainsi que de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ?

**OBJECTIFS :**

1. Apporter une réponse à votre problématique personnelle d'orientation pour choisir en M2,

- \*Soit les métiers du FLE/FLS,
  - \*Soit l'une des voies menant aux carrières de l'administration des grands organismes de la Francophonie,
  - \*Soit l'Enseignement Supérieur, notamment dans les domaines de *l'ethnographie de la communication* et de *la Didactique des Langues*.
2. Découvrir l'historique cette grande organisation qu'est l'OIF ainsi que ses Institutions, son organigramme, les États qui la composent, ses Actions politiques, culturelles, éducatives et d'Enseignement Supérieur et de Recherche.

#### COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

1. Connaître les concepts clés de l'Ethnographie de la Communication et de l'étude des différents types de communautés langagières qui composent l'univers complexe de la Francophonie
2. Connaître l'origine et l'état actuel des différentes situations ethnolangagières de l'Espace Francophone
3. Etre capable d'appliquer ces connaissances à l'analyse et à la présentation des interactions langagières pour proposer des politiques langagières, éducatives et culturelles adaptées
4. S'approprier les outils et ressources encyclopédiques et didactiques disponibles auprès des grands opérateurs de la Francophonie afin de dispenser des enseignements de FLE/FLS , de proposer des actions de formation en FLE/FLS ou de faire valoir son expertise auprès des systèmes éducatifs des États membres de la francophonie.

*Ainsi, la finalité de ce cours est de vous faire intégrer les principaux savoirs et savoir-faire vous permettant d'inclure toutes les facettes de l'Espace Francophone dans la pratique des métiers du FLE/FLS.*

#### BIBLIOGRAPHIE :

*Blondeau H. (2018) : « Pratiques Langagières à Montréal et à Bruxelles : Diversité et Dualité linguistique », dans Revue française de linguistique appliquée, Paris, Publications linguistiques ; 2018/2 Vol. XXIII ; pages 73 à 88, <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-linguistique-appliquee-2018-2-page-73.htm>*

*Chaudenson R. (1991) : La francophonie : représentations, réalités, perspectives, Paris, Didier Erudition.*

*Chaudenson R. et Calvet L-J (2001) : Les Langues dans l'Espace Francophone : de la coexistence au partenariat, Paris, l'Harmattan.*

*Lezou Koffi Aimée-Danielle (2016) : « Dynamique des langues et enjeux identitaires . L'exemple de la ville d'Abidjan », dans Le français en Afrique N°30, Revue de l'Observatoire du français contemporain en Afrique ; P.12-24, <http://www.unice.fr/bcl/ofcaf/30/LEZOU-KOFFI.pdf>*

*Lefèvre M.(2010) : Le soutien américain à la Francophonie -Enjeux africains, 1960-1970, Paris, Sciences Po-Les Presses.*

*O. de la Francophonie (2010) :Rapport du Mandat Abdou Diouf, 2008-2010, <https://www.francophonie.org/sites/default/files/2019-10/rapportsg2008-2010-3.pdf>*

*Observatoire de la Francophonie (2014) : La Langue française dans le Monde, Paris, Nathan ; 576 pages. [Version numérique en ligne], <http://observatoire.francophonie.org/wp-content/uploads/2016/03/Rapport-OIF-2014.pdf>*

*Observatoire de la Francophonie (2019) : La Langue française dans le Monde, Paris, Gallimard ; 370 pages. [Version numérique en ligne], <http://observatoire.francophonie.org/wp-content/uploads/2020/02/Edition-2019-La-langue-francaise-dans-le-mondeVF-2020-.pdf>*

*Observatoire Démographique et Statistique de l'Espace Francophone [ODSEF] (2018) :Note de recherche, Québec, Université Laval ; 160 pages : Doc PDF consultable en ligne.*

*<https://www.odsef.fss.ulaval.ca/sites/odsef.fss.ulaval.ca/files/odsef-lfdm-20180.pdf>*

*Sitographie :*

*<https://www.francophonie.org/>*

**VVF7ELV** Langue vivante**CREDITS : 6.0 ECTS**

- 1er Semestre
- Enseigné en période 2 (février à mai)

Responsable : **Dana LEON-HENRI****VVF7ELV : Langue vivante**Intervenant : **Dana LEON-HENRI****DESCRIPTION :**

Cette unité vise à renforcer les compétences linguistiques d'étudiants en mettant l'accent principalement sur la maîtrise de la langue et de la communication.

A partir de documents de longueurs variées, issus des médias anglophones ainsi que du milieu scientifique, quelques grands thèmes seront étudiés. À travers les différentes activités proposées (résumés, synthèses, exposés, etc.), le cours de langue participe de la formation intellectuelle et méthodologique dispensée dans le cadre d'un parcours universitaire.

Les étudiants auront accès à une série d'articles et d'extraits audio et vidéo. Des exercices avec corrigés seront proposés en guise d'auto-évaluation. Des documents méthodologiques seront également fournis pour accompagner les étudiants dans leur progression. Les étudiants doivent également participer aux activités de la plateforme : suivi du calendrier, participation et animation des forums et travail sur des glossaires, rendu des travaux.

**PREREQUIS :**

Des compétences linguistiques (niveau B1+ ) en anglais

**OBJECTIFS :**

Cette unité vise à renforcer les compétences linguistiques d'étudiants en mettant l'accent principalement sur la maîtrise de la langue et de la communication, dans les cinq compétences définies par le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) : production et compréhension écrites et orales, interaction orale.

**COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :**

Quatre compétences, définies par le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) : production et compréhension, écrites et orales.

**BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE :***Bibliographie :*

*Il n'y a pas de bibliographie à proprement parler puisque les documents d'étude seront fournis.*

*Toutefois, il est recommandé aux étudiants de s'équiper d'un dictionnaire bilingue sérieux ainsi que d'un manuel de grammaire pour réviser les fondements de la syntaxe anglaise, et de s'imprégner de la langue et de la culture à travers la lecture active d'articles, l'écoute d'émissions radio, et le visionnage de films en tous genres. Plusieurs sites et liens seront proposés.*

*Suggestions d'ouvrages de grammaire :*

- *English Grammar In Use (Murphy) si vous avez besoin de faire des exercices*
- *La Grammaire anglaise (Bescherelle)*
- *La Petite Grammaire anglaise de l'Écrit et de l'Oral, de Sylvie Persec (Ophrys)*
- *L'anglais de A à Z (Hatier)*

*Suggestions de dictionnaires unilingues en ligne :*

- *Merriam Webster : [www.merriam-webster.com](http://www.merriam-webster.com)*
- *Cambridge : <http://dictionary.cambridge.org/>*



**VVF8EPRE** Préprofessionnalisation**CREDITS : 6.0 ECTS**

- 1er Semestre
- Enseigné toute l'année

Responsable : **Isabelle BOKHARI**

**VVF8EPRE : Préprofessionnalisation**

Intervenant : **Isabelle BOKHARI**

**DESCRIPTION :**

Ce cours doit vous permettre de parfaire vos connaissances en matière d'insertion professionnelle. Pour ce faire, nous travaillerons plus spécifiquement la rédaction du CV, la lecture et l'analyse d'offres d'emploi dans le domaine du FLE et la préparation à l'entretien d'embauche. Ce cours a pour objectif principal de vous aider à trouver un stage ou à vous insérer professionnellement à la fin de votre formation.

**PREREQUIS :**

Avoir une licence dans un domaine pertinent pour l'enseignement du FLE; une expérience dans le monde du FLE est un atout.

**OBJECTIFS :**

Le cours, centrée sur une dimension appliquée, a pour objectif principal de vous permettre de mieux vous préparer à l'entretien d'embauche en ayant bien assimilé les attendus de cet exercice professionnel.

**COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :**

- Savoir rédiger son CV et l'adapter selon une offre d'emploi
- Savoir analyser une offre d'emploi
- Savoir préparer un entretien d'embauche
- Savoir adapter sa communication dans le cadre d'une candidature ou d'un recrutement.

**BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE :**

*Bertrand Baschwitz, M. A. (2009), Comment me documenter ? Bruxelles, De Boeck.*

*Férreol G. & Flageul N. (1996), Méthodes et techniques de la communication orale et écrite, Paris, Armand Colin.*

*Griselin M. et al. (1999), Guide de la communication écrite, Savoir rédiger, illustrer et présenter rapports dossiers, articles, mémoires et thèses, Paris, Dunod.*

*Pochet B. (2005), Méthodologie documentaire. Rechercher, consulter, rédiger à l'heure d'Internet, Bruxelles, De Boeck.*

**VVF7EDIG** Didactique générale et didactique du FLE / S**CREDITS : 6.0 ECTS**

- 2ème Semestre
- Enseigné en période 1 (octobre à janvier)

Responsable : **Myriam ABOU SAMRA, Cecile MEDINA, Kaouthar BEN ABDALLAH**

**VVF7EDIG : Didactique générale et didactique du FLE / S**

Intervenant : **Myriam ABOU SAMRA, Cecile MEDINA, Kaouthar BEN ABDALLAH**

**DESCRIPTION :**

Le public d'étudiants de cette première année de master est hétérogène. Au vu de cette hétérogénéité, il s'agira à la fois de fournir aux étudiants « novices » les connaissances et savoirs indispensables (et plus) en didactique générale et didactique des langues ; de permettre aux plus « experts » d'avoir une autre entrée sur la discipline et d'amplifier leurs connaissances disciplinaires. Outre l'histoire des méthodologies de l'enseignement des langues, l'accent sera également mis sur les pratiques de classe dans les composantes les plus riches et variées du domaine (oralité, scripturalité, grammaire, lexique, culture-civilisation, évaluation, etc.).

**PREREQUIS :**

Etre issu d'une licence de lettres, de langues, des sciences du langage, de l'éducation ou posséder une expérience dans l'enseignement-apprentissage des langues / français Langue Etrangère.

**OBJECTIFS :**

Permettre aux étudiants de :

- (1) s'approprier les savoirs disciplinaires de base de la didactique des langues (niveaux théorique, méthodologique et technique):
- (2) mobiliser ces savoirs disciplinaires à bon escient en situations d'enseignement FLE/S

**COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :**

Plusieurs aptitudes, connaissances et qualifications sont offertes à l'étudiant(e) grâce à l'UE1 « Didactique générale, didactique du FLE/FLS ». Au terme de cette UE transversale (M1 MIC et PLEEN), l'étudiant(e), futur enseignant(e), est capable d'/de :

- Découvrir l'ancrage disciplinaire spécifique au champ de la didactique, étymologique, historique, évolutif et de délimiter les frontières disciplinaires FLM/FLE/FLS;
- Acquérir et/ou consolider les compétences théoriques et méthodologiques spécifiques au domaine de la didactique générale, et de développer des capacités personnelles d'analyse et de réflexion critique dans le domaine de la didactique du FLE et du FLS.
- Identifier les bases théoriques relatives au domaine de la didactique des langues et étudier les notions fondamentales.
- Discerner des contextes & situations d'enseignement/apprentissage de FLE et de FLS en France et hors de France.
- Définir, commenter et analyser une situation didactique
- Élaborer une unité didactique.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE :

*Cuq, J.P., Gruca I. (2002). Cours de didactique du français langue étrangère et seconde, PUG, Grenoble.*

*Defays, J.-M. (2003) Le français langue étrangère et seconde : enseignement et apprentissage, éd. Mardaga.*

*Germain, C. (1993) Évolution de l'enseignement des langues : 5000 ans d'histoire, Clé International.*

*Puren, C. (2012). Histoire des méthodologies de l'enseignement des langues, Édition numérisée :*

*<http://www.aplv-languesmodernes.org/spip.php?article813>*

*Puren, C. (2009) « La perspective actionnelle et l'approche par les tâches en classe de langue » n° Français dans le monde. Recherches et applications, Janvier, éd. Clé international.*

**VVF8EDOE** Didactique de l'oral et de l'écrit**CREDITS : 6.0 ECTS**

- 2ème Semestre
- Enseigné en période 2 (février à mai)

Responsable : **Anne-claire RAIMOND, Regine LLORCA**

**VVF8EDOE : Didactique de l'oral et de l'écrit**

Intervenant : **Anne-claire RAIMOND, Regine LLORCA**

**DESCRIPTION :****1. Partie « Didactique de l'oral »**

En articulation avec la demi-unité de didactique de l'écrit, l'objectif général de ce cours sera dans un premier temps de faire raisonner les différences structurelles entre oral et écrit en français et d'appréhender les spécificités linguistiques de l'oral et de l'oralité. Le second temps sera consacré à l'analyse didactique et à la production de séquences pédagogiques orales, adaptées à un public FLE/S et qui tiennent compte de la réalité langagière du français.

**2. Partie « Didactique de l'écrit »**

Après avoir défini les notions d'Écrit, de Lecture et d'Écriture dans une perspective de pratiques langagières socialement et culturellement marquées et dans le cadre d'une interrelation entre un scripteur et un lecteur, on s'interrogera sur les types de compétences que ces 2 instances doivent mettre en œuvre pour lire/écrire dans une langue étrangère ; ceci nous conduira tout naturellement à nous interroger sur comment, au plan méthodologique, un enseignement de langue étrangère peut favoriser l'acquisition de ces différents types de compétences

**PREREQUIS :**

**1. Partie « Didactique de l'oral »** : Bonne maîtrise de la langue française ; Compétences linguistiques et métalinguistiques.

**2. Partie « Didactique de l'écrit »** : S'être approprié les savoirs disciplinaires de base enseignés au semestre 7 dans le cadre de l'unité « Didactique générale et didactique du FLE/FLS ».

**OBJECTIFS :****1. partie « Didactique de l'oral »**

- Découvrir les unités linguistiques qui structurent le discours oral.
- Approfondir ses connaissances en grammaire de l'oral.
- Réfléchir à l'articulation entre la notion de variation et didactisation de l'oral.
- Analyser des documents oraux au vu de leur pertinence didactique.
- Approfondir les notions de stratégies de compréhension et d'expression orale, d'interaction orale.
- Développer des séquences pédagogiques adéquates pour enseigner la langue orale.

**2. partie « Didactique de l'écrit »**

Permettre aux étudiants de :

(1) acquérir les connaissances métadidactiques, méthodologiques et techniques pour avoir la prise de distance nécessaire par rapport aux matériels pédagogiques les plus fréquemment utilisés dans les situations

d'enseignement de français langue étrangère ;

(2) faire acquérir aux étudiants les connaissances et les compétences nécessaires pour pédagogiser en contexte les principes qui fondent une approche discursive de l'écrit en langue étrangère.

### **COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :**

1. Acquérir les principes d'une pédagogie créative qui stimule l'apprentissage par les composantes de l'oral : par la mémoire des voix, des personnes et des situations, en relation avec les "mots" de l'oral, dans leur variabilité phonétique et sémantique, et avec l'aspect sonore de la grammaire.
2. Acquérir des outils (méthodes, approches...) pour didactiser un document écrit en cours de français langue étrangère en vue de faciliter l'accès à son sens.

### BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE :

#### **1. partie « Didactique de l'oral »**

BLANCHE-BENVENISTE, C., 1997, *Approche de la langue parlée en français, Gap : OPHRYS, (coll. l'essentiel).*

CRAPPEL, 2009, *Des documents authentiques oraux aux corpus : questions d'apprentissage en didactique des langues.* (<http://revues.univ-nancy2.fr/melangesCrapel/>)

DETEY S, DURAND J., LAKS B., LYCHE C. 2010, *Les variétés du français parlé dans l'espace francophone, Ressources pour l'enseignement.* Éd. Orphys.

GADET F., 2003, *La variation sociale en français, Ophrys, coll. L'essentiel.*

WEBER C., 2013, *Pour une didactique de l'oralité. Enseigner le français tel qu'il est parlé, Paris : Didier. Coll. Langues et didactique.*

#### **2. Partie « Didactique de l'écrit »**

- Goody, J. (2007) *Pouvoirs et savoirs de l'écrit*, éd. La Dispute.

- Hidden, M.-O. (2013) *Pratiques d'écriture : Apprendre à rédiger en langue étrangère*, éd. Hachette Français langue étrangère, coll. « F ».

- Olson, D.R. (1998) *L'univers de l'écrit*, éd. Retz, coll. Psychologie.

#### Revues :

- N°27 « La littéracie. Vers de nouvelles pistes didactiques » de la revue *LIDIL* (juillet 2003).

- N° 51 « Didactiques de l'écrit et nouvelles pratiques d'écriture » de la revue *Le français dans le monde. Recherches et applications* (janvier 2012).

**VVF8EDGC** Didactique de la grammaire, compétences en langue**CREDITS : 6.0 ECTS**

- 2ème Semestre
- Enseigné en période 2 (février à mai)

Responsable : **Cecile MEDINA****VVF8EDGC : Didactique de la grammaire, compétences en langue**Intervenant : **Cecile MEDINA, Myriam ABOU SAMRA****DESCRIPTION :**

Cette UE vise à sensibiliser les étudiants aux enjeux relatifs à la *Grammaire*, et de les rendre aptes à concevoir des outils d'enseignement des structures langagières du français. Les approches didactiques les plus couramment utilisées en FLE (traditionnelle, directe, communicative, actionnelle). Le cours explorera les origines, le traitement et les implications/applications méthodologiques de cette *Grammaire* : concept didactique, stratégies d'enseignement-apprentissage, conception et traitement de l'erreur, norme, forme et métalangage, etc. Cette approche historiographique nous permettra de mieux comprendre les représentations de la compétence linguistique globale (orale et écrite) dans une société fortement littérisée comme la France.

**PREREQUIS :**

Etre issu, de préférence d'une licence de lettres, de langues, des sciences du langage, de l'Education ou posséder une expérience, même minimale, dans l'enseignement-apprentissage des langues / français Langue Etrangère.

**OBJECTIFS :**

Les objectifs pédagogiques, à proprement parler, de ce cours porteront sur les perspectives de proposer des outils innovants, de nature à développer les compétences métalinguistiques - grammaticales entre autres - des apprenants par une démarche d'observation réfléchie de la langue et à savoir contextualiser l'enseignement de la grammaire en fonction de la situation éducative rencontrée.

**COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :**

1. Savoir identifier un contenu grammatical dans une Unité d'enseignement en FLE.
2. Savoir conceptualiser la place de la grammaire dans l'unité didactique.
3. Être capable de décrire un élément grammatical en exploitant les outils du FLM et du FLE.
4. Savoir sélectionner et concevoir un exercice et une activité de grammaire.

**BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE :**

*Beacco Jean-Claude (2007), L'approche par compétences dans l'enseignement des langues, Paris, Didier*

*[Collectif] 2001, Cadre Européen commun de références pour les langues. Apprendre. Enseigner. Évaluer, Didier, Paris.*

*Chevalier, Jean-Claude (1996), Histoire de la grammaire française, Paris : PUF (Que sais-je n. 2904).*

*Cuq Jean-Pierre (1996) : Une introduction à la didactique de la grammaire en français langue étrangère Editions Didier / Hatier, Paris.*

*Galatanu, Olga et al. (dir.), (2010), Enseigner les structures langagières en FLE. Ed. Peter Lang, Bruxelles.*

**VVF8UDLC Diversité linguistique et contextes éducatifs****CREDITS : 6.0 ECTS**

- 2ème Semestre

**VVF8UDLC : Diversité linguistique et contextes éducatifs****EST COMPOSÉ DE :****→Matériel pédagogique pour le FLE : manuels, TICE et outils****VVF8ECMP | 3.0 ECTS | Période : 2****Enseignant : Tong YANG****DESCRIPTION :**

Il s'agira de permettre de prendre connaissances des divers supports pédagogiques qui existent pour l'enseignement-apprentissage du FLE. Il s'agira aussi d'acquérir les savoirs nécessaires pour analyser un projet didactique existant, en reconnaître les sous-basements théoriques, les partis pris méthodologiques et en faire un examen critique. Comment se construit une unité didactique dans un manuel ? Comment s'organise l'unicité de ces unités au sein du « manuel » ? Quelles sont les « entrées » principales sélectionnées et ces choix didactiques correspondent-ils aux méthodologies dont les manuels se revendiquent ?

**PREREQUIS :**

Etre issu d'une licence de lettres, de langues, des sciences du langage, de l'éducation ou posséder une expérience dans l'enseignement-apprentissage des langues / français Langue Etrangère.

**OBJECTIFS :**

Savoir :

- (1) connaître et choisir du matériel didactique
- (2) analyser du matériel pédagogique en mobilisant des notions et concepts issus des Sciences du langage et de la Didactique des langues

**COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :**

Les étudiants seront capables de

- acquérir des outils conceptuels pour mener une réflexion constructive sur l'introduction et l'utilisation des Tice dans l'enseignement / apprentissage des langues ;
- connaître les caractéristiques, avantages et inconvénients des Tice ;
- savoir les implications didactiques des Tice.

**BIBLIOGRAPHIE :**

*Beacco, J.-C., Chiss, J.-L., Cicurel, F. et Véronique, D. (2005), Les cultures éducatives dans l'enseignement des langues, PUF.*

*Faraco, M. (2006), La classe de langue, théories, méthodes et pratiques, Publications de l'université de Provence.*

*Besse H. (1984), Méthodes et pratiques des manuels de langue ENS Crédiff.*

**→Initiation à la didactique du plurilinguisme**

**VVF8EIDP | 3.0 ECTS | Période : 1**

**Enseignant : Nathalie THAMIN**

**DESCRIPTION :**

Ce cours vise à initier les étudiants aux questions de plurilinguisme dans différents contextes (FLE/FLS/FLM) en étudiant les différentes approches plurilingues et les dispositifs d'accueil et textes institutionnels, les programmes et les ressources pédagogiques.

**PREREQUIS :**

Des prérequis généraux en didactique des langues et en science du langage sont les bienvenus.

**OBJECTIFS :**

Amener les étudiants à analyser les situations de plurilinguisme à l'école, à examiner et distinguer les différentes approches plurilingues, à analyser les matériels et les dispositifs didactiques et à adapter l'intervention didactique aux différents publics concernés.

**COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :**

Rendre les étudiants capables de :

- Analyser les situations de plurilinguisme à l'école
- Distinguer les différentes approches plurilingues
- Analyser les matériels et les dispositifs didactiques
- Adapter l'intervention didactique aux différents publics concernés

**BIBLIOGRAPHIE :**

*CERQUIGULINI B. (dir.) (2003), Les langues de France, Paris, PUF.*

*CUQ J.-P. (2004). Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde, Paris, ASDIFLE.*

*DABENE L. 1994. Repères sociolinguistiques pour l'enseignement des langues, Paris, Hachette.*

*MANESSY G. & P. WALD (1983), Le Plurilinguisme : Normes, Situations, stratégies, Paris, l'Harmattan.*

*MOREAU M.-L. (dir.) (1997). Sociolinguistique. Les concepts de base, Liège, Mardaga.*



**VVF7ELCI** Langues, cultures, interculturalité**CREDITS : 6.0 ECTS**

- 2ème Semestre
- Enseigné en période 1 (octobre à janvier)

Responsable : **Inka WISSNER**

**VVF7ELCI : Langues, cultures, interculturalité**

Intervenant : **Inka WISSNER**

**DESCRIPTION :**

Cette unité vise à donner les moyens de conceptualiser le lien entre langue et culture à partir des sciences du langage et de la didactique du Français Langue Étrangère. L'accent sera mis sur la « langue » comme concept clé pour l'enseignement / apprentissage des langues et sur son rapport avec la notion de « culture ». Vous vous intéresserez aussi à l'importance des notions de langue, culture, interculturel et interculturalité au sein du dispositif d'éducation plurilingue et interculturelle.

**PREREQUIS :**

Avoir un esprit critique, la capacité de lecture de publications scientifiques et une expérience dans l'enseignement-apprentissage de langues étrangères. Des notions de niveau licence en sciences du langage sont les bienvenues.

**OBJECTIFS :**

Permettre aux étudiants de :

- (1) s'approprier les notions et concepts issus des sciences du langage pour conceptualiser le lien entre langue et culture
- (2) mobiliser ces savoirs disciplinaires pour analyser des supports et des pratiques de classe.

**COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :**

1. Connaître les concepts clés de 'langue' et 'culture' dans une optique (socio-)linguistique
2. Être capable de penser le lien entre ces concepts pour l'enseignement du français langue étrangère/seconde
3. Connaître les concepts clés du dispositif d'enseignement plurilingue et interculturel à partir des sciences du langage
4. Savoir appliquer ces connaissances ainsi que celles acquises en didactique générale à la construction de séquences didactiques.

**BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE :**

ADAM J.-M. (2004), *Linguistique textuelle. Des genres de discours aux textes [1999]*, Paris : Nathan.

ALAO G. et al. (edd.) (2010), *Implicites, stéréotypes, imaginaires : la composante culturelle en langue étrangère*, Paris : Éditions des archives contemporaines.

AMOSSY R. / HERSCHBERG PIERROT A. (2005), *Stéréotypes et clichés : langue, discours, société [1997]*, Paris : Nathan.

BEACCO J.-Cl. et al. (2016), *Guide pour le développement et la mise en uvre de curriculums pour une éducation plurilingue et interculturelle*, Strasbourg : Conseil de l'Europe (PDF).

CECR/VC (2018), *Volume complémentaire au CECR avec de nouveaux descripteurs*, Strasbourg : Conseil de l'Europe Programme des Politiques Linguistiques ([www.coe.int/lang-cecr](http://www.coe.int/lang-cecr)) (PDF).

DE CARLO M. (1998), *L'interculturel. Didactique des langues étrangères*, Paris : Clé international (PDF).

## 17 - Structure du master 2

PERIODE	INTITULE	CREDITS
<b>Master FLE semestre 9</b>		
1 →	<b>VVF9ENTH - Notions théoriques, savoirs disciplinaires, méthodo. rech.</b>	<b>6.0</b>
	<b>VVF9UDIF - Diffusion du français dans le monde</b>	<b>6.0</b>
1 →	VVF9EFLS - Français langue de scolarisation	3.0
1 →	VVF9EAPL - Appropriation des langues	3.0
	<b>VVF9ULCE - Langues, cultures, espaces</b>	<b>6.0</b>
2 →	VVF9ECF - Cultures francophones	3.0
2 →	VVF9EFCL - Francophonie et contacts de langue	3.0
	<b>VVF9UDLE - Diffusion des langues et environnements numériques</b>	<b>6.0</b>
1 →	VVF9EMUL - Multimédia en classe de FLE	N/C
1 →	VVF9EFL - Formation en ligne	N/C
A →	<b>VVF9EPRO - Professionnalisation</b>	<b>6.0</b>
<b>Master FLE semestre 10</b>		
	<b>VVFXCSTA - Stage professionnel ou mémoire de recherche</b>	<b>30.0</b>
A →	VVFXESTA - Stage professionnel	30.0
A →	VVFXEMEM - Mémoire de recherche	30.0

### Les périodes :

- Enseigné en période 1 (octobre à janvier)
- Enseigné en période 2 (février à mai)
- Enseigné toute l'année

## 18 - Descriptif des enseignements du master 2

**VVF9ENTH** Notions théoriques, savoirs disciplinaires, méthodo. rech.

**CREDITS : 6.0 ECTS**

- 1er Semestre
- Enseigné en période 1 (octobre à janvier)

Responsable : **Kaouthar BEN ABDALLAH**

**VVF9ENTH : Notions théoriques, savoirs disciplinaires, méthodo. rech.**

Intervenant : **Blandine RUI, Kaouthar BEN ABDALLAH**

### DESCRIPTION :

Ce cours se propose d'explorer les notions théoriques et les savoirs disciplinaires, nécessaires à l'entreprise de toute méthodologie de la recherche, dans le domaine des sciences du langage en général et de la didactique des langues & cultures, en particulier. La démarche épistémologique se veut sous-jacente, pour constituer un ensemble de références théorétiques et praxéologiques aptes à structurer une étude précise et étayée dans le cadre d'un master 2 et au-delà. Il propose aux étudiants de construire leur réflexion personnelle sur le processus de la recherche en trois temps : rhétorique et pragmatique de l'écriture universitaire / subjectivité et discours de l'autre/ théories et méthodes du discours. Il offre également une approche complémentaire pour déconstruire la sphère du « complexe » (au sens d'Edgar Morin) de la recherche en didactologie des langues et des cultures, sur le triple registre de l'observation, de l'expérimentation et de la modélisation (Quivy Campenhoudt).

### PREREQUIS :

Etre issu, de préférence d'une licence de lettres, de langues, des sciences du langage, de l'éducation, ou posséder une expérience, même minime, dans l'enseignement-apprentissage des langues / français Langue étrangère ou dans l'encadrement de dispositifs éducatifs en France ou à l'Étranger.

### OBJECTIFS :

Les objectifs pédagogiques de cette UE s'inscrivent dans une perspective réflexive sur les écrits comme genre discursif (institutionnels, diplomatiques, etc.). Ils proposent une mise en relation avec certaines orientations théoriques, relevant de l'énonciation et une mise en œuvre des littératies avancées. Ils privilégieront les exercices d'écriture pour développer cette compétence incontournable au niveau de la recherche universitaire. Ils seront également centrés sur l'étude d'articles scientifiques qui questionnent la recherche en didactique des langues (J.L. Chiss, J.Cortès, J.C. Beacco, C.Puren) à la lumière de domaines transversaux et séants, tels que l'analyse de discours et de contenu, et donneront les outils nécessaires pour une analyse qualitative et quantitative du champ à explorer, dans le domaine des PLE : sélection de la matière à enseigner, gradation des contenus, syllabus thématiques, programmation, curriculum, dispositifs d'enseignement-apprentissage etc ; sous l'égide de la théorie de la progression en didactique des langues et des cultures.

### BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE :

*Basler C. et Pollet M.-C. (2010) « L'appropriation des écrits universitaires », Diptyque n °18, Presses universitaires de Namur.*

*Blanchet P et Chardenet P (2011) Guide pour la recherche en didactique des langues et des cultures, PREFICs AUF, Edition des archives contemporaines.*

*Borg S (2001) La notion de progression, Editions Didier. Paris*

*Maingueneau D. (2005) « L'analyse du discours et ses frontières », in Maingueneau (éd.), Analyse du discours. Etat de l'art et perspectives (Marges linguistiques N°9), MLMS, téléchargé sur <http://www.marges-linguistiques.com/>, [en ligne] <http://www.revue-texto.net/1996-2007/Archives/Archives.htm>*

*Méthodes d'analyse des discours, Paris, Les éditions de la Maison des sciences de l'homme.*

*Quivy R. et Van Campenhoudt L. (1988) Manuel de recherche en sciences sociales, Editions Dunod.*

**VVF9UDIF Diffusion du français dans le monde****CREDITS : 6.0 ECTS**

- 1er Semestre

**VVF9UDIF : Diffusion du français dans le monde****DESCRIPTION :**

Ce cours a pour objectif de soutenir le travail d'ancrage théorique du mémoire de Master II. Il invite les étudiants à prendre des repères théoriques dans l'histoire de la didactique des langues afin de pouvoir analyser des pratiques de classe, des discours institutionnels, scientifiques et de nourrir une réflexion critique.

**OBJECTIFS :**

Ce cours propose d'identifier les notions théoriques qui ont oeuvré à la construction de la didactique du FLE/FLS comme discipline scientifique. Ce cours s'attachera particulièrement à la notion de « compétence de communication » afin d'en retracer les filiations, les parentés mais aussi d'y opposer d'autres repères théoriques. Il s'agira aussi de revoir la façon dont la notion de compétence de communication trouve son application concrète dans une « méthodologie » et surtout d'être capable de la mobiliser pour analyser les enjeux et débats qui traversent actuellement la discipline notamment autour du cadre européen commun de référence. Le cours est donc constitué d'un cours magistral et d'articles scientifiques mis en ligne dont la lecture fait partie intégrante du cours. La lecture du cours et des documents référencés seront à la base du travail de réflexion type dissertation qui sera soumis en exercice d'entraînement et en examen terminal.

**BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE :**

- ANDERSON P. (1995), *La didactique des langues à l'épreuve du sujet*, P.U. de Franche-Comté.
- AUSTIN, J.-L. (1970), *Quand dire, c'est faire*, Paris, Seuil.
- HYMES D. (1984), *Vers la compétence de communication*, Paris, Credif-Hatier.
- MAURER B. (2011), *Enseignement des langues et construction européenne, Le plurilinguisme, nouvelle idéologie dominante*, Editions des archives contemporaines.
- OTTAVI D., GAUCHET M., BLAIS M.-C. (dir.) (2014), *Transmettre, apprendre*, Éditions Stock.

**EST COMPOSÉ DE :****→ Français langue de scolarisation****VVF9EFLS | 3.0 ECTS | Période : 1****Enseignant : Kaouthar BEN ABDALLAH****DESCRIPTION :**

Ce cours vise à former des futurs enseignants capables de répondre, en termes didactiques cohérents, aux nouvelles exigences des contextes éducatifs d'enseignement/apprentissage du français, en tant que langue de scolarisation.

**PREREQUIS :**

Des prérequis dans les domaines de la didactique des langues et des politiques linguistiques et éducatives. Ce cours s'adresse aux étudiants ayant suivis le Master 1 FLE parcours PLEEN (CTU) et qui se destinent aux métiers de l'enseignement du français langue seconde en France (CLIN, UPE2A, classes hétérogènes) ou du FLS à l'étranger (Instituts et Centres de langues au Maghreb et au Moyen-Orient).

**OBJECTIFS :**

Ce cours a pour objectifs :

- i) de fournir aux étudiants un éclairage théorique dans le domaine de la didactique du Français langue de scolarisation (FLSco) ;
- ii) de les familiariser avec les mots-clés et les concepts de base qui se rattachent à ce domaine d'enseignement/apprentissage spécifique ;
- iii) de susciter pour chacun un regard réflexif sur ces connaissances une fois acquises. Cette unité UE vous permettra, également, de développer des capacités d'analyse et d'élaborer les critères contextuels pour analyser le français langue de scolarisation relevant de la problématique du Français Langue Seconde (FLS) en France. Il s'agira, comme nous le verrons à travers ce module, d'identifier/différencier/interroger les situations didactiques et les contextes éducatifs de français langue de scolarisation (FLSco) : quels publics visés ? Quels contextes éducatifs d'enseignement/apprentissage ? Quels dispositifs ? Quels outils didactiques ? Ce cours tentera d'apporter, entre autres, des éléments de réponse à ces interrogations.

#### **BIBLIOGRAPHIE :**

- ABRY Dominique, *Enseignement-apprentissage du français langue étrangère en milieu homoglotte : spécificités et exigences*, Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 2006.
- AUGER Nathalie, *Elèves nouvellement arrivés en France : réalités et perspectives pratiques en classe*, Paris : Editions des archives contemporaines, 2010.
- BOUCHARD Robert, « Du français fondamental à la compétence scolaire... en passant par le français de scolarisation », in *Le français dans le monde : recherches et applications*, janvier 2008, n. 43, p. 127-142.
- BEN ABDALLAH Kaouthar, *Étude de l'Intégration Linguistique des Nouveaux Arrivants en France*, Sarrebruck, Les Éditions Universitaires Européennes, ISBN : 978-613-1-59084-9.
- CASTELLOTTI Véronique, HUVER Emmanuelle, VIGNER Gérard, et al., « Insertion scolaire et insertion des nouveaux arrivants », in *Glottopol*, janvier 2008, n° 11. Disponible sur le site : [www.univ-rouen.fr](http://www.univ-rouen.fr)
- CORTIER Claude, « Dispositifs et classes pour les nouveaux arrivants allophones », in *Diversité*, juin 2008, n. 153, p.15-23.

### →Appropriation des langues

**VVF9EAPL | 3.0 ECTS | Période : 1**

**Enseignant : Mohamed EMBARKI**

#### **DESCRIPTION :**

Il s'agira d'acquérir les savoirs disciplinaires en Sciences du langage et en didactique des langues qui permettent de définir la notion d'« appropriation » des langues. Les processus d'appropriation d'une langue seront envisagés à partir de différentes théories qui prendront en compte le rôle de la langue maternelle ou des langues premières, du répertoire langagier dans son ensemble et qui permettront de conceptualiser les enjeux à l'échelle d'un individu du plurilinguisme.

L'appropriation d'une langue s'accompagne de postures et de positionnements du corps et de la voix. Le cours permettra d'explorer les changements qui affectent à la fois le corps et la voix lors du passage d'une langue à l'autre et amorcer une réflexion sur la formation de formateurs.

#### **PREREQUIS :**

Etre issu d'un Master 1 FLE, des sciences du langage, de lettres, de langues, des sciences de l'Éducation ou posséder une expérience dans l'enseignement-apprentissage des langues / Français Langue Etrangère.

#### **OBJECTIFS :**

- Acquérir des connaissances disciplinaires en didactique des langues et en sciences du langage.
- Mobiliser ces connaissances pour analyser des corpus en lien avec l'appropriation des langues.
- (Ré)investir des connaissances théoriques et méthodologiques pour analyser des corpus multilingues.

#### **BIBLIOGRAPHIE :**

*BENVENISTE, Emile (2010 [1966]), Problèmes de linguistique générale, T.1 et T. II, Paris : Gallimard.*

*DOLLE Marie (2002), L'imaginaire des langues, Paris : L'Harmattan.*

*LHOTE, Elisabeth (1995), Enseigner l'Oral en Interaction : Percevoir, Ecouter, Comprendre, Vanves : Hachette FLE.*

*TELLIER, Marion & CADET, Lucile (2014), Le Corps et la Voix de l'Enseignant: Théorie et Pratique, Paris: Editions Maison des Langues.*

**VVF9ULCE Langues, cultures, espaces****CREDITS : 6.0 ECTS**

- 1er Semestre

**VVF9ULCE : Langues, cultures, espaces****DESCRIPTION :**

Cette unité d'enseignement est constituée de deux parties: "Cultures Francophones" (EC1) et "Francophonie et contacts de langue" (EC 2).

**EST COMPOSÉ DE :****→Cultures francophones****VVF9ECF | 3.0 ECTS | Période : 2****Enseignant : Inka WISSNER****DESCRIPTION :**

Ce cours se propose de problématiser la place et les enjeux des supports culturels en didactique du FLE/S. Il s'agira d'analyser les démarches pédagogiques existantes à partir des théories didactiques qui les sous-tendent, autour de différents supports culturels francophones. Une focalisation particulière portera sur les littératures francophones, sur leur place et leur traitement pédagogique dans des contextes d'enseignement variés.

**PREREQUIS :**

Avoir la capacité critique de lire et d'analyser des supports pédagogiques ainsi que des publications scientifiques, en particulier dans le domaine de la didactique des cultures et des sciences du langage ainsi que des connaissances en sociolinguistique et diversité des français dans la francophonie.

**OBJECTIFS :**

Situer les enjeux et les finalités de la didactique des cultures francophones en français langue étrangère et seconde.

1. Appréhender les démarches pédagogiques existantes dans différents contextes d'enseignement-apprentissage autour de supports culturels.
2. Construire des séquences pédagogiques orientée vers les pratiques culturelles, socio- et interculturelles à partir de la littérature.

**COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :**

1. Connaître les concepts-clés du dispositif d'enseignement plurilingue et interculturel et de la didactique des langues-cultures ainsi que leurs enjeux sociétaux et pédagogique, en particulier l'importance des préconstruits culturels, des identités culturelles et des cultures francophones.
2. Connaître les concepts clés de la sociolinguistique à visée francophone, en particulier les conflits sociolinguistiques de ses locuteurs face aux normes dans les espaces francophones.
3. Savoir appliquer ces connaissances pour repenser l'enseignement du français langue étrangère/seconde en rendant compte de la diversité linguistique et des normes en francophonie, d'un côté, et des besoins des apprenants, de l'autre.
4. Être capable d'analyser des supports didactiques, y compris des composantes culturelles de type linguistique (diatopismes), et de concevoir des séquences didactiques en appliquant ces compétences et connaissances dans l'enseignement du français langue étrangère/seconde.

**BIBLIOGRAPHIE :**

AUGER, N. (2007), *Constructions de l'interculturel dans les manuels de langue Belgique*, Fernelmont : InterCommunications et EME.

ABDALLAH-PRETCEILLE M., PORCHER L. (1996), *Education et communication interculturelle*, Presses Universitaires de France.

BAILLOT D. (dir.) (2007), *La Revue française d'éducation comparée*, n°1 : « Langue, littérature, culture à l'épreuve de l'autre », Paris, L'Harmattan.

BEACCO J.-Cl. (2000), *Les dimensions culturelles des enseignements de langue*, Hachette.

*Recherches et applications. Le français dans le monde*, n° spécial « Cultures, culture... » (1996).

## → Francophonie et contacts de langue

VVF9EFCL | 3.0 ECTS | Période : 2

Enseignant : Kaouthar BEN ABDALLAH

### DESCRIPTION :

Ce cours s'intéresse à la francophonie d'une part comme champ d'études en interrogeant ses aspects théoriques (notions de langue d'enseignement, de langue de scolarisation, de langue seconde, diglossie, poly-glossie etc.), culturels (la francophonie régionale, hors institution) politiques (colonisation/décolonisation française), institutionnelles (organisme et instances de la Francophonie: OIF / AUF / CONFEMEN / UNESCO / Conseil de l'Europe) ; et d'autre part, comme espace avec ses différentes aires géographiques. Le cours portera une focalisation toute particulière sur les aires francophones méditerranéennes (Maghreb, Moyen-Orient) et s'intéressera à la dynamique des usages et de la transmission du français dans des contextes variés (famille, école, travail, loisirs, etc.).

### OBJECTIFS :

1. Maîtriser les outils théoriques et méthodologiques pour analyser des situations où le français est en contact avec d'autres langues.
2. Acquérir des compétences dans le traitement et l'analyse de corpus écrits et oraux.
3. Savoir analyser les situations de tension et de conflit entre les langues en co-présence dans les différentes sphères publiques et privées.

### BIBLIOGRAPHIE :

ABOU S. & HADDAD K. (1994) (dir) : *Une Francophonie Différentielle*, Paris : L'Harmattan.

CHAUDENSON R. & CALVET L.J (2001) : *Les Langues dans l'Espace Francophone : de la coexistence au partenariat*, Paris : L'Harmattan.

DENIAU X. (1998) : *La Francophonie*, Paris : PUF.

TETU M. (1988) : *La Francophonie : Histoire, Problématique et Perspectives*, Paris : Hachette.



**VVF9UDLE Diffusion des langues et environnements numériques****CREDITS : 6.0 ECTS**

- 1er Semestre

**VVF9UDLE : Diffusion des langues et environnements numériques****DESCRIPTION :**

Cette unité, enseignée en période 1, d'octobre à janvier, est composée de deux parties: EC1 et EC2.

**EST COMPOSÉ DE :****→Multimédia en classe de FLE****VVF9EMUL | None ECTS | Période : 1****Enseignant : Sophie OTHMAN****DESCRIPTION :**

Ce cours s'intéresse à la fois aux réflexions didactiques sur les avantages et les inconvénients du « multimédia », et à ses usages en classe de langue, en particulier en classe de FLE. Le cours interroge aussi bien les modifications qu'instaure cet usage dans l'apprentissage et l'enseignement que les potentialités qu'il offre au couple enseignant/apprenant ainsi que le renouvellement de pratiques pédagogiques et de savoir-apprendre. Le cours vise également à explorer les productions d'apprenants et les contraintes de production liées aux activités et aux différents dispositifs.

**PREREQUIS :**

Des prérequis dans le domaine de la didactique du FLE/FLS

**OBJECTIFS :**

- Maîtriser les bases théoriques de l'introduction et de l'usage du multimédia en classe de langue.
- Examiner les méthodologies de recherche et leurs pratiques.
- Maîtriser des pratiques pédagogiques innovantes et acquérir de nouvelles compétences professionnelles.
- Savoir traiter et analyser les changements que produit le multimédia sur les formes de réception.

**BIBLIOGRAPHIE :**

*Guichon, Nicolas (2012), Vers l'intégration des TIC dans l'enseignement des langues, Paris : Didier.*

*Pothier, Maguy (2003), Multimédias, dispositifs d'apprentissage et acquisition des langues, Paris : Ophrys (Collection Autoformation et Enseignement Multimédia).*

*Porcher, Louis (dir.) (1992), Les auto-apprentissages, Paris : Hachette Edicef, coll. « Le Français dans le monde / Recherches et applications ».*

**→Formation en ligne**

**VVF9EFL | None ECTS | Période : 1**

**Enseignant : Sophie OTHMAN**

#### **DESCRIPTION :**

---

Au regard de concepts clefs et opératoires pour la didactique des langues, une réflexion sur la définition à donner aux termes relatifs au domaine de la formation en ligne s'impose (FOAD, TICE, ENT, etc.). Pas question de privilégier une posture de refus de circonstance, ni de succomber à un idéalisme aveugle, lequel consisterait à penser que les technologies apportent une réponse à toutes les interrogations didactiques ou pédagogiques. L'analyse doit prendre en compte l'articulation et l'organisation des apprentissages, les objectifs et besoins des publics concernés, mais aussi les environnements et les contextes dans lesquels ces dispositifs de formation peuvent prendre place. Un regard historique sur la formation à distance sera également proposé dans ce cours.

#### **PREREQUIS :**

---

Etre issu, de préférence d'une licence de lettres, de langues, des sciences du langage, de l'Éducation, ou posséder une expérience, même minime, dans l'enseignement-apprentissage des langues / Français Langue Étrangère ou dans l'encadrement de dispositifs Éducatifs en France ou à l'Étranger

#### **OBJECTIFS :**

---

Permettre aux étudiants de se repérer dans les dispositifs de formation en ligne proposés, plus spécifiquement pour l'enseignement du FLE. Etre capable d'analyser l'offre (et les ressources) FLE sur le Web. Comment se déclinent ces dispositifs d'apprentissage ? , quels contenus proposent-ils et pour quels publics ? Quels en sont les avantages et les inconvénients ? Quelles sont les ressources accessibles pour le professeur de FLE (pour la classe de langue, mais également en terme de formation continue -lfos, par exemple) ? Comment construire une séquence pédagogique à partir des ressources disponibles sur la toile ?

#### **BIBLIOGRAPHIE :**

---

*LFDM (2013) Mutations technologiques, nouvelles pratiques sociales et didactique des langues, Clé international.*

*Guichon N. (2012), Vers l'intégration des TIC dans l'enseignement des langues, Didier.*

*Dejean C., Mangenot F; et Soubrié T (dir.), Actes du colloque "Enseigner pour apprendre en ligne" (EPAL), Grenoble, 24-26 juin 2011. <http://w3.u-grenoble3.fr/epal/actes.htm>*

*Ollivier C et Puren L. (2010), Le Web 2.0 et l'apprentissage des langues, Maison des langues.*

**VVF9EPRO** Professionnalisation**CREDITS : 6.0 ECTS**

- 1er Semestre
- Enseigné toute l'année

**VVF9EPRO : Professionnalisation**Intervenant : **Sophie OTHMAN, Mohamed EMBARKI****DESCRIPTION :**

Cette UE à visée professionnelle décline les différentes certifications linguistiques et culturelles, sur le registre des politiques linguistiques et éducatives, dont elles constituent un des principaux leviers. Couronnement curriculaire ou certification de compétences spécifiques et/ou sectorielles, les diplômes en langues et plus particulièrement en Français Langue Etrangère constituent de véritables enjeux pour la promotion de notre langue et de notre culture dans le monde, sans oublier le rôle important qu'elles occupent dans la gestion des centres, instituts et alliances françaises et pour la coopération linguistique et éducative.

L'UE se préoccupe particulièrement de la formation d'habilitation des examinateurs-correcteurs des épreuves du DELF (Diplôme d'études en Langue Française) et du DALF (Diplôme Approfondi de Langue Française).

Les certifications sont internationales et sont délivrées dans les institutions internationales de diffusion du français (Alliances françaises, instituts culturels, etc.). Ces diplômes assurent la mobilité des étudiants et l'entrée dans les études universitaires françaises des étrangers. Les centres de formation FLE à l'étranger, qui sont les principaux employeurs des étudiants diplômés en Master FLE, augmentent actuellement leur offre en certification DELF et DALF, ce qui implique un grand besoin de formateurs en FLE habilités à corriger le DELF et le DALF.

**PREREQUIS :**

Avoir une connaissance, même basique et sommaire de l'évaluation en langues et plus particulièrement des certifications en FLE

**OBJECTIFS :**

- Connaître l'ensemble des certifications proposées en Français Langue Etrangère
- Comprendre les enjeux de ces certifications pour notre politique linguistique et éducative dans le monde et en France.
- Comprendre les pratiques professionnelles de ces certifications, liées à la gestion pédagogique et administrative
- L'habilitation DELF/DALF vise une professionnalisation accrue des étudiants directement impliqués dans la réalité des certifications internationales.
- L'attractivité pédagogique de la formation FLE à Besançon s'en trouvera démultipliée
- La qualité pédagogique du master FLE repose sur le principe du développement de la recherche-action. L'habilitation fournira aux étudiants une véritable compétence évaluative qui permettra un transfert vers un besoin interne l'UFC : celui de l'accueil et de l'orientation des étudiants étrangers.
- La professionnalisation des étudiants FLE passe par une visibilité de leur parcours de formation dans leur CV. Les étudiants formés en didactique du FLE et habilités à Besançon assurent le rayonnement de l'UFC avec les partenaires internationaux que sont, en tout premier lieu, les 430 Alliances françaises dans le monde. L'intégration des formateurs FLE dans les masters permet aussi de déployer les horizons de formation des étudiants et d'envisager de développer, d'un point de vue interne, la formation de formateurs.
- L'innovation en FLE passe par le décroisement des pratiques et la sensibilisation de l'ensemble de ses acteurs à l'importance de leur rôle en dehors de la classe. Ce projet va donc contribuer à montrer aux étudiants l'importance de la diversification et des multiples modalités de leur formation.

**VVFXCSTA** Stage professionnel ou mémoire de recherche**CREDITS : 30.0 ECTS**

- 2ème Semestre

**VVFXCSTA : Stage professionnel ou mémoire de recherche****EST COMPOSÉ DE :****→Stage professionnel****VVFXESTA | 30.0 ECTS | Période : 0****Enseignant : None****DESCRIPTION :**

Le stage de Master 2ème année est d'une durée minimale de 12 semaines et ne peut excéder 24 semaines (924h maximum). Le stage peut se dérouler en France ou à l'étranger.

**La validation du stage se fait sur la base d'un mémoire** qui donne lieu à une soutenance. Ce **mémoire professionnel** comporte environ 80 à 120 pages. Il est en règle générale composé de deux volumes :

- **Le volume I** est réservé à la présentation du contexte de stage ; à la problématisation de votre objet d'étude ; à une analyse didactique, argumentée et critique, de votre cadrage théorique et de la démarche méthodologique de l'outil et de son expérimentation. Le volume I est réservé également à un bilan de stage. Le volume I comporte au minimum 50 pages.

- **Le volume II** porte sur la production d'outils ou de matériel didactique conçus par l'étudiant et exploité lors du son stage, plus précisément lors de l'expérimentation. Ce volume II sera réservé à la présentation de tout le matériel pédagogique (fiches apprenants, fiches enseignant, séquences didactiques, durée, objectifs généraux et pédagogiques, consignes, déroulement des activités, supports utilisés, évaluation). Le volume II comporte environ 50 pages.

**Soutenance :**

Le mémoire présenté est validé par le jury en vue de la soutenance.

La date limite du dépôt du mémoire est fixée au 15 septembre de l'année universitaire en cours, délai de rigueur.

Il est possible de faire la soutenance en présentiel ou par visioconférence.

**→Mémoire de recherche****VVFXMEM | 30.0 ECTS | Période : 0****Enseignant : None****DESCRIPTION :**

Le mémoire de recherche comporte environ 80 à 120 pages et est en règle générale composé de deux volumes :

- **Le volume I** porte sur le contexte de la recherche (institutionnel, social) ; la problématisation (hypothèse, état de la question, concepts-clés, objectifs) ; la démarche méthodologique adoptée (méthodes, protocole d'enquête, analyses, discussions des résultats). Le volume I comporte au minimum 50 pages.

- **Le volume II** est réservé, entre autres, aux corpus écrits (copies d'élèves ; textes de lois...) ; transcriptions ; questionnaires remplis ; documents numériques (observations de classe, vidéo ou audio, etc.). Le volume II comporte environ 50 pages.

**Soutenance :**

Le mémoire présenté est validé par le jury en vue de la soutenance.

La date limite du dépôt du mémoire est fixée au 15 septembre de l'année universitaire en cours, délai de rigueur.

Il est possible de faire la soutenance en présentiel ou par visioconférence.

## 19 - CALENDRIER DES EXAMENS

### 5 - Master FLE parcours PLEEN 1re année CTU

#### 1 - SESSION 1

**18-01-2021**

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVF7EDIG	Didactique générale et didactique du FLE / S
10:15 - 12:15	2 h	VVF7EDLM	Description des langues maternelles et étrangères
14:00 - 16:00	2 h	VVF7EDFS	Diversité de la francophonie et socio-linguistique
16:15 - 18:15	2 h	VVF7ELCI	Langues, cultures, interculturalité

**17-05-2021**

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVF8UIPL	Introduction aux politiques linguistiques éducatives
10:15 - 12:15	2 h	VVF8UDLC	Diversité linguistique et contextes éducatifs
14:00 - 16:00	2 h	VVF8EPRE	Préprofessionnalisation
16:15 - 18:15	2 h	VVF7ELV	Langue vivante

**2 - SESSION 2****23-08-2021**

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVF7EDIG	Didactique générale et didactique du FLE / S
10:15 - 12:15	2 h	VVF7EDLM	Description des langues maternelles et étrangères
14:00 - 16:00	2 h	VVF7EDFS	Diversité de la francophonie et socio-linguistique
16:15 - 18:15	2 h	VVF7ELCI	Langues, cultures, interculturalité

**24-08-2021**

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVF8EDOE	Didactique de l'oral et de l'écrit
10:15 - 12:15	2 h	VVF8EDGC	Didactique de la grammaire, compétences en langue
14:00 - 16:00	2 h	VVF8UIPL	Introduction aux politiques linguistiques éducatives
16:15 - 18:15	2 h	VVF8UDLC	Diversité linguistique et contextes éducatifs

**6 - Master FLE parcours PLEEN 2e année CTU****1 - SESSION 1****23-08-2021**

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVF9ENTH	Notions théoriques, savoirs disciplinaires, methodo. rech.
10:15 - 12:15	2 h	VVF9UDIF	Diffusion du français dans le monde
14:00 - 16:00	2 h	VVF9UDLE	Diffusion des langues et environnements numériques
16:15 - 18:15	2 h	VVF9ULCE	Langues, cultures, espaces



